

---

# UNE TERRE ROUGE DE COOLIES : HIERARCHIES RACIALES ET RATIONALISATION DU TRAVAIL DANS LE CAOUTCHOUC INDOCHINOIS, 1918-1939

*A Soil Red with Coolies : Racial Hierarchies and Labor Rationalization in Indochinese  
Rubber Plantations, 1918-1939*

Simon Bittmann\*

---

## RÉSUMÉ

Comment les entreprises coloniales ont-elles contribué au processus de racialisation des travailleurs ? En analysant les régimes et l'emploi de la main-d'œuvre sur les plantations indochinoises de caoutchouc durant l'entre-deux-guerres, cet article met au jour la stratification des « coolies » et, partant, une configuration du capitalisme racial propre au colonialisme tardif. À la rencontre d'un plan de colonisation tourné vers la « mise en valeur », et des intérêts de groupes financiers à la recherche de placements, le recrutement, l'acheminement et l'exploitation de la main-d'œuvre deviennent rapidement des problèmes essentiels, tant pour l'État que les sociétés concessionnaires. Les besoins colossaux conduisent à une tripartition des populations mises au travail, entre « Moïs primitifs », dont l'ascension civilisationnelle transitera par le travail et l'impôt ; employés « cochinchinois » assimilables à l'appareil productif ; et « engagés tonkinois », travailleurs non-libres les plus exposés aux risques productifs et sanitaires. Derrière la catégorie universalisante de l'« indigène » apparaît une rationalisation économique des aptitudes des travailleurs, racisés et ordonnés selon une échelle de performance, de docilité et de résistance, témoignant d'une circulation des taxonomies raciales entre sphères privées, administratives et militaires. Enfin, ces formes d'exploitation informent les répertoires de résistances des différents groupes, contribuant à la structuration des luttes anticoloniales en Indochine.

---

## MOTS-CLÉS :

capitalisme racial, colonialisme, travail, caoutchouc, financiarisation, engagemisme.

## ABSTRACT

*How did colonial firms contribute to labor racialization? In studying labor regimes on rubber plantations in Indochina during the interwar, this article shows how the stratification of "coolies" shaped racial capitalism in the context of late-stage French colonialism. As the crown commodity of Indochina during that period, rubber production raised major issues of recruitment, transport, and exploitation of plantation workers, both for financial firms and the colonial state delegating "mise en valeur" to private actors. This led to a division between three types of plantations workers: "primitive Moïs", for whom work, and tax payments were meant to foster civilizational ascent; "Cochinchinese" mid-level employees, to be submitted and assimilated to the colonial apparatus; and "Tonkinese" contract workers, the unfree proletariat most exposed to discipline and sanitary risks. Behind the universal category of "indigènes" thus lied a rationalization of productive aptitudes, with racialized workers ranked according to their perceived levels of performance, docility and resistance, and taxonomies circulating between capitalist, administrative and military spheres. In turn, these heterogenous forms of labor exploitation shaped the group politics of anticolonial repertoires in Indochina.*

---

## KEYWORDS :

racial capitalism, colonialism, labor, rubber, financialization, contract labor

\* CNRS, Université de Strasbourg, [simon.bittmann@gmail.com](mailto:simon.bittmann@gmail.com)

Le latex coulait. Le sang aussi. Mais le latex seul était précieux, recueilli, et, recueilli, payait. Le sang se perdait. On évitait encore d'imaginer qu'il s'en trouverait un grand nombre pour venir un jour en demander le prix.

Marguerite Duras, *Un barrage contre le Pacifique*, 1950.

## INTRODUCTION

Comment les entreprises coloniales ont-elles contribué à la stratification raciale des travailleurs, et ainsi aux dynamiques de racialisation ? Outre l'État, par ses corps de fonctionnaires et de soldats (Goscha 2012 ; Soubrier 2023, 192-213) ou certains courants scientifiques (About 2011 ; Aso 2018 ; 139-145 ; Peiretti-Courtis 2021, 234-235), le capital participe lui aussi à la mise en place des hiérarchies raciales en contexte colonial, témoignant d'une circulation des taxonomies entre administration, espaces savants et acteurs privés. Cet article explore cette hypothèse à travers l'étude des régimes et de l'organisation spatio-raciale de la main-d'œuvre sur les plantations de caoutchouc en Indochine, durant l'entre-deux-guerres<sup>1</sup>. Entre 1918 et 1939, la production du caoutchouc connaît une croissance considérable, liée à une demande internationale pour le latex, contenu dans les pneumatiques ou divers procédés industriels, à des fins militaires ou de consommation. Afin de couvrir les besoins croissants de la métropole, l'État favorise l'exploitation de « terres rouges » en Cochinchine, et au Cambodge à partir de la fin des années 1920, issues de l'érosion de roches volcaniques et propices à la culture de l'hévéa (Bonneuil 1997 ; Brocheux et Hémerly 2001 ; 125-126 ; Cleary 2003 ; Cogneau 2023, 105-107). Rapidement, la question du recrutement et de la mise au tra-

vail des « coolies »<sup>2</sup> s'impose comme essentielle pour l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse d'entreprises, d'investisseurs ou de l'administration. L'hévéa n'étant pas endémique de la région, les entreprises doivent faire défricher des milliers d'hectares de forêt, à l'aide d'une mécanisation extrêmement partielle, puis planter et saigner des centaines de milliers d'arbres dont le rendement ne pourra débuter que des années plus tard. Outre l'accès à la terre, cela mobilise des capitaux considérables, issus en grande partie de la métropole et devant permettre la « mise en valeur » agricole et industrielle de cette partie de l'Empire.

Face à une main-d'œuvre limitée dans les zones d'implantations, la majorité des grandes<sup>3</sup> sociétés concessionnaires se tournent vers le recrutement de travailleurs provenant du nord de la péninsule : tel que le résume la *Dépêche coloniale* en 1927, « il fallait non seulement des terres, mais aussi des coolies », et le « capital allait donc rencontrer le travail à l'intérieur même des frontières de la plus grande France »<sup>4</sup>. Acheminés vers le sud, au sein de régions fortement exposées à différentes maladies telles que le paludisme, les « coolies » deviennent la clé de la rentabilité pour les planteurs, eux-mêmes tenus de rendre compte à leurs actionnaires métropolitains (ou plus rarement indochinois, voir Sasges 2015). Le cas du caoutchouc indochinois est ainsi resté gravé dans la mémoire collective comme un épisode particulièrement noir de l'histoire économique coloniale<sup>5</sup>.

1 Pour des études proches, voir Lorcin (1995) sur la distinction entre « bon Kabyles » et « mauvais arabes » en Algérie, ou Northrup (2000) sur la période post-1848 aux Antilles françaises, où un arbitrage racial et financier s'opère entre différents travailleurs importés, d'Afrique, d'Inde, de Madère et d'Indochine. Sur l'Empire britannique, voir Hirschman (1986), Ince (2022) et récemment Bhattacharyya (2023), qui souligne la stricte hiérarchie raciale et de statuts régnant sur les navires commerciaux britanniques dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, plusieurs travaux étudient la persistance de ces hiérarchies au sein des entreprises métropolitaines, suite aux migrations massives d'après-guerre (Perdoncin 2021 ; Pitti 2006).

2 Si l'origine étymologique de la notion de « coolies » est sujette à débat, elle désigne communément un ensemble de travailleurs et travailleuses du Sud-Est asiatique, dans la période suivant les abolitions de l'esclavage. Sans renvoyer à une idéologie raciale uniforme, ce terme péjoratif circule néanmoins massivement, tant dans les espaces coloniaux qu'aux États-Unis, afin de décrire des migrations servant des besoins agricoles, industriels ou de grands chantiers, renvoyant à l'idée d'une main-d'œuvre abondante et corvéable (Bahadur 2013, xix-xxi). Sur le recours aux « coolies chinois » sur les plantations du Sud des États-Unis, voir Jung (2008), sur les migrations de « coolies » indiens, voir Behal et van der Linden (2006) ; sur le Cambodge, voir Slocomb (2007). Pour des réflexions plus générales sur les rôles des « coolies » dans les constructions impériales, hollandaise et britannique, voir respectivement Breman (2023) et Ince (2023).

3 L'adjectif renvoie ici au seuil de surface au-delà duquel l'attribution d'une concession nécessitait l'approbation de l'administration en métropole, et non simplement l'avis du gouvernement local (Huê 1931) : celui-ci varie entre 2 000 et 4 000 hectares selon la période (Cleary 2003).

4 « Le problème de la main-d'œuvre en Indochine », Monographie de *La Dépêche coloniale*, 1927, 3. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Direction des affaires économiques et du plan (AFFECO), 7AFFECO25.

5 Ces épisodes sont contemporains d'autres formes de conscription et de travail forcé, notamment lors de la construction du chemin de fer Congo-Océan en Afrique Équatoriale Française (AEF), voir Daughton (2023).

Le recours massif au travail forcé, les maltraitements ainsi que les conditions sanitaires inhumaines imposées ont coûté la vie à des dizaines de milliers de travailleurs, précipitant simultanément des mouvements d'opposition ayant joué un rôle de premier plan dans la décolonisation ; une histoire qui continue d'être évoquée du fait des continuités avec les formes contemporaines d'exploitation post-coloniales, en particulier au Cambodge<sup>6</sup>.

Enfin, si différents travaux ont pu montrer que l'essor de cette économie a pris place dans un contexte politique spécifique, celui de la « mise en valeur » des colonies à moindre coût, durant une période dorée pour l'« affairisme colonial » et ses relais indochinois (Aso 2018 ; Bonneuil 1997 ; Boucheret 2008 ; Kalikiti 2000 ; Morlat 2016 ; Panthou 2013), la dimension raciale de ces processus économiques reste très peu étudiée<sup>7</sup>. Nous nous proposons donc ici d'analyser cette forme « opérationnelle » de racisme que Balibar et Wallerstein (2007 [1988], 49) nomment l'« ethnicisation [*ici racialisation*]<sup>8</sup> de la force de travail », consistant à ajuster l'ordre colonial-racial aux « besoins hiérarchisés de l'économie » dans un « espace-temps » particulier ; ici la Cochinchine et le Cambodge durant l'entre-deux-guerres. Cette forme de « racialisation capitaliste » (Ince 2023) n'apparaît cependant pas de nulle part, elle

s'appuie tant sur la circulation de taxonomies au sein de l'administration coloniale et militaire, que sur des catégories raciales préexistantes à la colonisation. Cette approche rejoint ainsi certaines des intuitions formulées par Robinson (2021), lorsqu'il souligne la nécessité d'analyser la variété des formes historiques d'imbrication entre capitalisme et racialisation, résultant de « la tendance de la civilisation européenne, à travers le capitalisme », à « différencier - [à] faire des différences régionales, sous-culturelles et dialectales des différences 'raciales' » et ce afin de « légitimer ses nouvelles structures d'exploitation » (Go 2021).

### Régimes de main-d'œuvre et catégories raciales dans l'économie caoutchoutière

À l'instar de nombreuses situations coloniales, le caoutchouc indochinois est caractérisé par la cohabitation de différents régimes de main-d'œuvre, signalant un continuum entre travail libre et forcé qui perdure jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle (Bhattacharya 2023 ; Rajaonah et Sanchez 2016 ; Schiel et van Rossum 2020 ; Stanziani 2020). Des travailleurs salariés « libres » côtoient des journaliers, payés en main propre ou par l'intermédiaire de sous-traitants « tâcherons », chargés du recrutement local. Mais, à mesure de l'augmentation des capitaux investis, les principaux contingents de main-d'œuvre sont issus de contrats d'« engagement », en provenance du Tonkin et dans une moindre mesure de l'Annam, fixés pour une durée de trois ans<sup>9</sup> : le tableau et le graphique soulignent la corrélation entre les capitaux sociaux présents en Indochine et le nombre de « contractuels ». L'« engagisme » est mis en place en 1918 suite à des pressions exercées par les planteurs (Aso 2018, 102-105), et devient peu à peu le symbole d'une colonisation violente, peu regardante sur les conditions de vie des contractants. À partir de la deuxième moitié des années 1920, la condition des « engagés tonkinois » perce l'espace public métropolitain (Boucheret 2001 ;

6 Pour l'époque du Front populaire, voir Boucheret (2001) et Verney (2009). En guise d'exemple contemporain, en juillet 2021, 80 paysans de l'ethnie Bunong ont intenté (et perdu) un procès au groupe Bolloré, propriétaire de la Compagnie du Cambodge (ancienne société concessionnaire coloniale fondée en 1923), pour réclamer des dommages compensant l'appropriation de leurs terres. Les demandeurs affirmaient ainsi que « leur expropriation a[va]it entraîné à la fois une perte de revenus et les a privés des moyens de subsistance. 2021. « La justice déboute des paysans cambodgiens accusant le groupe Bolloré d'accaparement de terres », France 24, 2 juillet 2021, France24, <https://www.france24.com/fr/asi-pacifique/20210702-la-justice-d%C3%A9boute-des-paysans-cambodgiens-accusant-le-groupe-bollor%C3%A9-d'accaparement-de-terres>.

7 Pour une étude des dynamiques de racialisation, saisies à partir d'une histoire environnementale, voir Aso (2018), chapitres 3 et 4. Pour une étude similaire portant sur l'industrie du textile à Nam Dinh, et les conflits opposant l'ethnie Kinh dominante aux Hoa, origines de Chine, voir Trần (2013, 19-25, 37-38). Pour une lecture marxiste de l'articulation entre « exploitation de classe » et « hiérarchie raciale », ici réduite à l'opposition entre coolies et employés européens blancs, voir Murray (1992).

8 Ici nous préférons le terme de racialisation, issu de la littérature sur les « formations raciales ». Chez Balibar et Wallerstein (2007 [1988]) l'« ethnicisation » peut en effet porter sur un spectre large de « critères dits sociaux » de segmentation, pouvant être tant raciaux que religieux ou fondés sur le sexe.

9 Cette forme de travail contraint ne date pas du Second Empire colonial : sur la longue histoire de l'« engagisme » en Martinique et en Guadeloupe, où 68 000 engagés « indiens » ont été recrutés dans les enclaves de Karikal et Pondichéry entre 1854 et 1895, voir Northrup (2000) ; sur le Sud-Ouest de l'océan Indien et Madagascar, voir Rajaonah et Sanchez (2016).

Tableau : **Les plantations de caoutchoucs en Indochine, 1916-1931**

	<b>1916</b>	<b>1926</b>	<b>1931</b>
<b>Nombre de plantations</b>	117	357	553
<i>Propriétés d'une société anonyme</i>	15	34	60
%	12,8	9,5	10,8
<b>Superficie totale (hectares)</b>	74 208	183 162	290 200
<i>Propriétés d'une société anonyme</i>	42 353	136 518	191 725
%	57,1	74,5	66,1
<b>Superficie moyenne</b> (hors sociétés anonymes)	312	144	202
<i>Propriétés d'une société anonyme</i>	2 824	4 015	3 195
<b>Capital social total des sociétés anonymes</b> (millions de francs nominaux)	18,8	843,9	2 194,2
<b>Nombre cumulé d'engagés</b> (arrivés à Saïgon depuis 1919)	-	<b>37 016</b>	<b>93 724</b>

**Sources :** *Les Annales des planteurs de caoutchouc en Indochine* (Syndicat des planteurs de caoutchouc en Indochine, 1916, 1926, 1931. Gallica ; *Data for Financial History* ; « Rapport sur le régime de la main-d'œuvre engagée », Esquivillon, 1937. ANOM, 24GUERNUT.

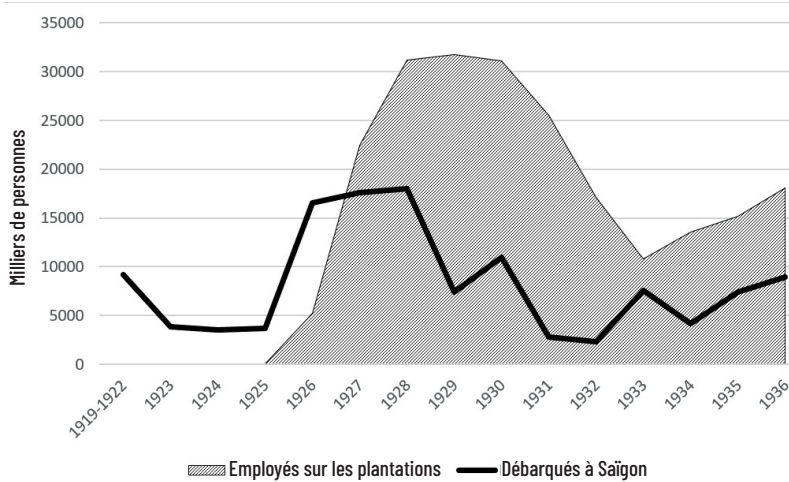
**Légende :** La superficie est une meilleure indicatrice que la production (qui ne commence que six à sept années après la plantation des arbres), afin d'estimer les besoins en main-d'œuvre des cultures, qui commencent dès le défrichement. Les sociétés anonymes sont associées à de larges exploitations, et contrôlent plus de la moitié des surfaces accordées en concession, en dépit de leur faible nombre. Leur capital social est indiqué en francs : pour celles établies en piastres, le taux de conversion nominal a été appliqué pour chaque année.

Verney 2009) : les accusations de traite ou de « jauriers » visent avant tout des agences spécialisées dans le recrutement de travailleurs, mais aussi les plantations et leurs directions. L'embrasement critique suit des révélations faites par différentes missions de l'Inspection du travail à partir de 1927, relayées par la presse tant à Saïgon qu'à Paris, quant à l'atrocité des conditions sanitaires, de travail et aux violences disciplinaires qui s'abattent sur les « coolies ». L'histoire a retenu l'exemple emblématique de la plantation Michelin à Phú Riêng, dite « la rouge », mais des pratiques similaires sont reportées dans la plupart des grandes exploitations: si la description de ces traitements dépasse le cadre cet article, il faut rappeler que les taux

de mortalité annuels pouvaient avoisiner les 15 %<sup>10</sup>, et ce jusqu'au début des années 1940 – des morts causées avant tout par les cadences extrêmes, les sanctions corporelles infligées par les contremaîtres, la malnutrition ainsi que les ravages épidémiques (Binh 2014 ; Kalitiki 2000 ; Murray 1992 ; Panthou 2013).

<sup>10</sup> Sur la plantation de La Son, propriété de la SICAF, 127 « coolies » sur 817 importés sont décédés en août 1927, soit 15,5 %. Sur la plantation de Stung Trang, propriété de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB), ce taux atteint encore 12,2 % en 1944. Lettre de Jules Lionel-Marie, président de la SICAF, à M. Simoni, Président du Comité du Commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine (CCIAI), 30 novembre 1927. ANOM, 100APOM807 ; Rapport sur la CCM, remis à André Atthalin, président-directeur de la BPPB, 4 août 1944. Fonds d'archives de la BNP Paribas (BNP), 21CABET95.

Graphique : **Nombre d'engagés contractuels du Tonkin et d'Annam, débarqués (en flux) et employés (en stock) sur les plantations de caoutchouc en Cochinchine et au Cambodge, 1919-1936**



**Source :** « Rapport sur le régime de la main-d'œuvre engagée », Esquivillon, 1937. ANOM, 24GUERNUT ; « La main-d'œuvre contractuelle ... », Mingot, 1937, 31. ANOM, AGEFOM168.

**Légende :** Sur les employés, les chiffres ne sont pas publiés avant 1925. Les écarts entre le stock et le flux s'expliquent par les nombreuses désertions, non-renouvellement de contrats, et décès enregistrés sur les plantations, en plus de besoins qui fluctuent en fonction des stades d'exploitation. Si les besoins en main-d'œuvre sont colossaux pendant les phases d'abattage et de plantage, ceux-ci peuvent être réduits lors de la saignée, qui nécessite, outre l'entretien des exploitations, des effectifs plus réduits.

Pour les planteurs, loin de procéder d'une économie politique clairement théorisée (Davis 2022), l'arbitrage entre différentes strates de travailleurs résulte de motifs pragmatiques, avec pour objectif la mise en rendement dans un temps restreint, et à un coût minimal. Ce souci de l'urgence est dû tant à la financiarisation rapide de cette économie qu'aux cahiers des charges que les concessionnaires s'engagent à respecter vis-à-vis de l'État : face aux faibles liquidités bancaires disponibles, la majorité des grandes exploitations prennent en effet la forme de sociétés anonymes (tableau), cotées en bourse pour les plus importantes, ce qui permet de lever des fonds sur le marché plutôt que par l'endettement (Brocheux et Hémerly 2001, 163-165 ; Morlat 2016). La fin des années 1910 correspond ainsi à une période de transition entre un « moment indochinois », lors duquel des « conglomerats coloniaux » sont parvenus à obtenir des monopoles commerciaux de l'administration (Sasges 2015), et un moment impérialiste, caractérisé par l'export de capitaux bancaires et industriels à la recherche de rendements. Le caoutchouc, davantage que d'autres piliers de l'économie indochinoise tels que le riz ou l'antracite, représente le principal secteur d'exportation de ces capitaux (Brocheux et Hémerly 2001 ; Cogneau 2023 ; Marseille 1984 ; Murray 1992)<sup>11</sup> ; des fonds qui

doivent couvrir les redevances domaniales, ainsi que l'exploitation des parcelles – l'administration imposant un calendrier précis de « mise en valeur » à respecter sur plusieurs années (Cleary 2003 ; Huê 1931). Dans ce cadre, les frais liés à la main-d'œuvre sont systématiquement évoqués comme le premier poste de dépense et d'incertitude pour les investisseurs et leurs relais locaux, avec des disparités majeures en fonction de leurs capacités financières : le recrutement de « Tonkinois » étant très coûteux, celui-ci est réservé aux grandes exploitations, la majorité des petites et moyennes ayant recours à des recrutements locaux ou saisonniers en fonction de besoins fluctuants.

À ces régimes multiples correspondent des nomenclatures raciales mouvantes des travailleurs dits « indigènes » (Wacquant 2023). Comme l'expliquent Balibar et Wallerstein (2007 [1988], 296), le « racisme colo-

Coquery-Vidrovich (2001) dans le cas du Congo quatre décennies plus tôt, la différence principale réside dans la capacité de ce secteur à attirer d'importants capitaux financiers issus de la place parisienne, par opposition à l'AEF où les entreprises étaient avant tout constituées de capitaux commerciaux, sous le contrôle de négociants installés dans la région. De surcroît, le régime indochinois est nettement plus strict en matière de ressources financières et de clauses de cultivation. Différents facteurs, tels que le développement de la Bourse de Paris, le tarissement du marché international de la dette souveraine, ou l'importante dévalorisation du franc sur la période, contribuent à expliquer les différences de trajectoire entre ces deux moments concessionnaires.

<sup>11</sup> Si le système concessionnaire est peu ou prou similaire à celui étudié par



nial » confère une « fonction essentielle à la casuistique de l'unité et de la différenciation, [...] forgeant l'étonnante catégorie générale de l'"indigène", et multipliant en même temps les subdivisions "ethniques" [...] au moyen de critères pseudo-historiques ; prétendument univoques ». En Indochine, ces schèmes entrecroisent des critères culturels, linguistiques et géographico-administratifs, visant à rationaliser la mise au travail<sup>12</sup>. Le vocabulaire employé renvoie en premier lieu à la province d'origine, en fonction du découpage politique instauré par la colonisation entre les trois K<sup>y</sup> (pays) – la colonie de Cochinchine, au sud, et les protectorats de l'Annam et du Tonkin, au nord – et le protectorat du Cambodge. Ainsi, sont couramment opposés les « Cochinchinois » et « Cambodgiens », locaux, aux « Annamites » et « Tonkinois » issus de migrations économiques liées au recrutement. Mais le qualificatif « Annamite » vise aussi communément à distinguer certains travailleurs du sud, issus de l'ethnie Kinh parmi laquelle étaient recrutés des petits fonctionnaires de l'administration coloniale, des peuples semi-nomades implantés dans les régions forestières et montagnardes (Aso 2018, 133 ; Goscha 2012). Ainsi, ces séries d'oppositions se conjuguent aux différents statuts juridiques et à leurs formes de rémunération, qu'il s'agisse de salariés « libres », de journaliers ou d'engagés, forgeant des expressions consacrées qui intègrent la langue économique vernaculaire. Le terme de « coolie » figure au premier plan de ces grammaires de l'exploitation : plus que la notion d'« indigène » issue du vocabulaire de la (sous-) citoyenneté, le terme vise à regrouper des travailleurs et travailleuses essentiellement agricoles relevant de régimes juridiques distincts, mais servant tous les besoins économiques coloniaux.

### **Les entreprises coloniales : un angle privilégié pour saisir l'histoire du capitalisme racial**

Plus généralement, cet article ambitionne de contribuer au rapprochement de trois champs d'étude encore disjoints dans l'espace intellectuel français : d'une part,

la sociologie historique du capitalisme, qui n'aborde que très marginalement la dimension raciale des processus économiques, ou l'histoire coloniale française plus généralement (François et Lemerrier 2021 ; White et Heath 2017 ; Yates et Vause 2020,) ; d'autre part, la sociologie de la race dont l'intérêt pour la dimension matérielle des processus de racialisation reste presque entièrement à construire (Brun et Cosquer 2022 ; Sabbagh 2022). Si Buu-Sao et Leobal (2020) défendent une approche de la « racialisation » comme « processus relationnel », façonné par l'État ou les administrations dans le traitement des citoyens ou sujets politiques, qu'en est-il des entreprises, des acteurs privés, ou plus largement des structures économiques ? Nous défendons l'idée que les entreprises coloniales françaises, encore trop peu étudiées, représentent un point d'entrée privilégié afin d'observer ces dynamiques (Cooper et Stoler 1997 ; Coquery-Vidrovitch 2001 ; Daughton 2023 ; Tiquet 2019 ; Wacquant 2023), notamment à travers l'absorption de grilles classificatoires issues d'autres espaces, administratifs, militaires ou savants. Enfin, ce travail entre nécessairement en dialogue avec l'histoire économique du Second Empire colonial (Cogneau et al. 2021 ; Cogneau 2023 ; Huillery 2014) : s'inscrivant dans le sillage des travaux de Marseille (1984), ces recherches abordent cette période avant tout à travers des données relatives aux flux fiscaux, permettant d'aborder à nouveaux frais le débat autour du « coût de l'Empire ». Mais ce faisant, elles ne permettent pas d'analyser finement le fonctionnement du capitalisme colonial français, ni de comprendre le rôle des acteurs industriels ou financiers, ou les conséquences des choix productifs sur les travailleurs et travailleuses.

Afin d'œuvrer à ce rapprochement, cet article s'appuie sur des travaux récents mobilisant la notion de « capitalisme racial » : si son maniement conceptuel reste loin d'être stabilisé, celle-ci ouvre de nombreuses pistes de recherche comparatives, tant en histoire qu'en sociologie (Hirschman et Garbes 2021 ; Ince 2023 ; Jenkins et Leroy 2021 ; Kelley 2023). Suivant Jenkins et Leroy (2021), nous employons cette expression avant tout à titre méthodologique, afin de prêter attention à la

<sup>12</sup> Balibar et Wallerstein (2007 [1988], 296) citent en exemple, parmi les hiérarchies construites par le « racisme colonial », la distinction entre « Tonkinois » et « Annamites », tout comme celle partageant « Arabes » et « Berbères », ou « Kabyles » (voir également Lorcin 1995).

formation et à l'utilisation pratique des catégories raciales, mobilisées pour classer et exploiter les travailleurs du caoutchouc. Si le concept ne vise pas à déterminer des relations causales (Go 2021), cette littérature défend tout de même trois partis pris majeurs : la nécessité d'analyser le capitalisme dans ses dynamiques globales ; d'articuler les dimensions idéologiques du racisme et les besoins pratiques de l'économie ; de déplacer la focale de la seule traite transatlantique vers des formes de racialisation prenant place au sein d'aires et d'époques distinctes (Davis 2021 ; Go 2021 ; Ince 2022 ; 2023 ; Jenkins et Leroy 2021). L'économie coloniale de plantation permet de travailler à bras le corps ces trois dimensions, et ainsi d'étudier « l'économie politique de la race » propre au capitalisme français de l'entre-deux-guerres (White et Heath 2017). En effet, en tant que forme spécifique d'articulation entre « terre, travail, et capital » au cœur du « capitalisme colonial » de l'ensemble des empires (Ince 2022), l'extraction industrialisée de ressources agricoles d'exportation a donné lieu à des migrations massives, volontaires ou forcées, de travailleurs racialisés dont les conséquences perdurent bien au-delà de la décolonisation (Bourgeois 1989 ; Siegmann et Sathi 2022). Plus généralement, ce travail s'inscrit dans la lignée de Davis (2022) qui a souligné la nécessité d'analyser les configurations du capitalisme racial au sein de l'Empire colonial français : rejetant l'idée de la race comme simple justification idéologique d'une exploitation inégale des travailleurs, l'auteure s'intéresse aux « technologies de la différence raciale » déployées par l'administration coloniale et ses économistes en Algérie, afin d'évaluer et gouverner les « capacités économiques » des sujets. Poussant l'analyse au-delà des discours planificateurs<sup>13</sup>, notre travail explore la mobilisation pratiques de ces technologies par les entreprises concessionnaires chargées de la « mise en valeur » de l'Empire.

L'article est organisé en deux parties : la première analyse la stratification raciale pratiquée sur les

plantations de caoutchouc, en soulignant les formes de racialisation propres à chaque segment de travailleurs, ainsi que les usages mouvants et hétérogènes de catégories aux propriétés pourtant anhistoriques. La deuxième partie décrit la rationalisation du travail caoutchoutier, indissociable des dynamiques d'assignation raciale, à travers les techniques mises en place afin d'augmenter le rendement et de limiter les risques de désertions, de révoltes ou de maladies ; en un mot le contrôle de la main-d'œuvre.

### Sources et méthodes

Ce travail s'appuie sur le dépouillement de trois types de sources – professionnelles, privées et administratives – mettant en évidence certaines grilles interprétatives qui articulent hiérarchies raciales et rationalisation de la production, avec différents objectifs que sont, d'une part et à l'évidence, la maximisation de la productivité et des profits, et d'autre la surveillance, le contrôle et la rétention d'une force de travail perçue comme perméable à l'« agitation ». La période couverte s'étend de 1918, date à laquelle débute l'afflux massif de capitaux en Indochine et le régime de l'« engagisme », à 1940, correspondant à l'occupation japonaise et à la transition vers une économie de guerre qui modifie en profondeur les contraintes de production. Nous avons, tout d'abord, constitué une base de données recensant l'ensemble des plantations de caoutchouc en opération en 1916, 1926 et 1931, à partir d'un annuaire publié par l'Association indochinoise des planteurs de caoutchouc<sup>14</sup> : celle-ci contient le nom de chaque exploitation, sa forme sociale (gestion individuelle, société anonyme, société agricole), la surface plantée, ainsi que des informations sur le nombre, l'origine et le statut juridique de la main-d'œuvre employée. Les éléments relatifs aux travailleurs ne suivent pas une grille systématique et ne permettent donc pas de traitement statistique : ils sont analysés avant tout comme une grammaire des classifications utilisées. Le tableau

13 À la différence de l'Algérie, faisant partie du territoire métropolitain et donc intégrée aux réflexions planificatrices, en Indochine la logique concessionnaire avait pour objectif de déléguer la colonisation économique aux entreprises, afin d'en diminuer la charge pour l'État.

14 S'il s'agit des trois seules années disponibles, l'ensemble des plantations y sont recensées. Les planteurs, individuels ou constitués en société, y avaient un intérêt direct, afin de percevoir les aides mises en place par les différentes administrations.

reporte des informations sommaires sur l'évolution de ce secteur économique durant cette période de boom, pour un nombre atteignant 553 plantations en 1931, une superficie totale de 290 200 hectares, et un total de capitaux représentés de 2 194 millions de francs nominaux (tableau).

Ensuite, nous avons récolté des informations générales sur les sociétés (anonymes ou non, cotées à la bourse de Paris ou non), à partir de deux fonds d'archives d'entreprises : le service historique du Crédit agricole (CA, 29 entreprises) et les Archives nationales des mondes du travail (ANMT, 22 entreprises)<sup>15</sup>, contenant avant tout les procès-verbaux d'assemblées générales annuelles. Cela a permis de reconstituer, conjointement avec la base de données *Data for Financial History*<sup>16</sup>, le capital social de l'ensemble des sociétés et des éléments relatifs aux problèmes de main-d'œuvre, dans les bilans proposés aux actionnaires. Néanmoins, en tant que documents publics, à destination d'investisseurs parfois frileux, ces pièces ne constituent pas des sources primaires permettant de décrire l'organisation et le fonctionnement quotidien des plantations. En complément, nous avons ainsi isolé les archives de trois entreprises de caoutchouc : partielles pour l'entreprise Michelin<sup>17</sup>, et deux plus exhaustives contenues au sein de fonds bancaires. La première, nommée Compagnie des caoutchoucs du Mékong (CCM) a été fondée sous le patronage de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB) et contient l'ensemble des rapports mensuels de la direction ainsi que des documents relatifs aux opérations entre 1926 et 1939. La seconde, dénommée Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF, 1919-1935), assurait la gérance de multiples plantations pour le compte d'investisseurs métropolitains, donnant à voir les stratégies organisationnelles déployées au niveau d'un groupe d'affaire<sup>18</sup>. Enfin, nous avons dépouillé un large ensemble

d'archives de l'administration coloniale, ayant trait à la question de la main-d'œuvre. Celles-ci sont issues de la Direction des affaires économiques et du plan, au sein du Ministère des colonies, de l'Agence économique de la France d'outre-mer, de l'Inspection du travail, ainsi qu'une organisation patronale de planteurs. Ces éléments fournissent des renseignements relatifs à l'évolution du nombre de travailleurs, aux statuts juridiques en vigueur et qu'aux conflits qu'ils suscitent, ainsi que des rapports de missions d'inspecteurs du travail, documentant les conditions de vie et d'exploitation sur les plantations<sup>19</sup>.

Ces matériaux visent donc avant tout à saisir le capitalisme racial du point de vue du pouvoir colonial, ainsi que de certains témoignages comme celui du cadre communiste Trần Tử Bình (2014), qui comme d'autres ont participé à la construction d'un récit nationaliste au sujet du caoutchouc (Aso 2018, 217-218). Ces deux types de points de vue tendent donc à construire un récit opposant intérêts français et lutte anti-impérialistes, sans permettre de saisir d'autres formes de résistances, plus quotidiennes ou ne relevant pas du militantisme communiste (Goscha 2012). Comme l'a montré Nguyen (2020) dans le cas des mineurs du Tonkin, les ouvriers indochinois ont déployé des formes spécifiques de contestations de l'ordre économique qui n'étaient pas toujours arrimées à une prise de conscience décoloniale, tel que le développement d'une économie informelle de trafic. Si les capacités d'action des ouvriers de plantations, déplacés loin de leurs lieux d'origine dans des « prisons à ciel ouvert » (Panthou 2013, 65) étant certainement moins importantes qu'ailleurs, nous évoquerons quelques éléments soulignant la manière dont l'ordre racial était producteur de tensions politiques complexes, notamment entre « Indochinois ». Enfin, l'invisibilisation du travail des femmes sur les plantations, peu évoquées dans les

15 Pour l'ANMT, voir en particulier les séries J et JJ (Sociétés agricole, forêts, élevages).

16 Le projet *Data for Financial History* a été coordonné au sein de l'École d'économie de Paris (EHESS). Url : <https://dfih.fr>

17 L'entreprise n'ayant pas systématisé sa mise à disposition des archives, nous tenions à remercier Eric Panthou pour nous avoir transmis les documents mobilisés ici.

18 Pour la CCM, cela correspond à la série 21CABET au sein des archives de BNP

Paribas, en particulier les cartons 94 à 98. Pour la SICAF, il s'agit de fonds privés de la Banque de l'union parisienne et de la Banque Mirabaud (archives de la Société générale, SG).

19 Il s'agit avant tout des cartons 7AFFECO25 et 26 (Affaires économiques), 100APOM807 et 808 (archives privées) ainsi que les dossiers AGEFOM 168 (sûreté) et des fonds de la Commission Guernut (Inspection du travail, dossiers 24, 25 et 27).



discours coloniaux comme dans l'histoire des mouvements révolutionnaires caoutchoutiers, ne permet pas d'aborder en détail l'articulation entre genre et capitalisme racial, en dehors de leur relégation à des tâches domestiques ou de support aux hommes ouvriers<sup>20</sup>.

### **MOÏS, ANNAMITES, CAMBODGIENS OU TONKINOIS : LA STRATIFICATION RACIALE DE LA MAIN-D'ŒUVRE CAOUTCHOUTIERE**

Il faut tout d'abord rappeler quelques éléments de la « société globale en Indochine, dont le caractère essentiel était une hiérarchie fondée sur l'appartenance raciale » (Brocheux et Hémerly 2001, 177). Si le système colonial ségrégationniste était arrimé à une opposition cardinale entre Français et « Indochinois », celui-ci est venu se greffer sur un ensemble de divisions sociales et raciales antérieures ou contemporaines du colonialisme, entre « Vietnamiens » issus de l'ethnie majoritaire Kinh, et un ensemble de populations installées dans des différentes parties du territoire : les Chams et Khmers en situation de subjugation politique, les Lao et les « Montagnards » communément associés à des formes moins avancées de civilisation, ou encore des Malais, certains citoyens français d'origine indienne issus des comptoirs (ou plus rarement des Antilles) ainsi que des migrants chinois (Brocheux et Hémerly 2001, 177 ; Goscha 2012 ; McHale 2021). Ces deux dernières catégories occupant des positions économiquement favorisées, industrielles ou commerciales dans le cadre du prêt agricole, elles ont souvent été stigmatisées, notamment pour leur association avec l'usure. Plus généralement, McHale (2021, 138-143) a

souligné que les « perceptions vietnamiennes de la race » puisaient autant dans certaines mythologies identitaires fondatrices que dans le darwinisme social empruntant aux discours coloniaux ; une complexité qui perdure au-delà de la guerre d'Indochine au sein de discours nationalistes, y compris communistes. Si ces formes de racialisation, comme celle des « mé-tis » (Saada 2007) ont été bien étudiées par l'historiographie, la question de leur articulation avec la mise au travail reste encore peu explorée, alors que celle-ci permet précisément de souligner les jeux d'influences réciproques entre conceptualisations coloniales, impériales et locales de l'ordre racial.

Dans une note rédigée par le Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine (CCIAI) en 1927, principal groupe d'intérêt de patrons indochinois, la question de la main-d'œuvre est ainsi évoquée comme un enjeu clé pour l'ensemble de l'Empire : « une métropole juge ses colonies d'après l'importance de leur valeur économique », dont « le premier facteur [...] est la main-d'œuvre ». Poursuivant plus en détail, la note indique que « sa valeur de rendement dépen[d] à la fois de la race, de ses traditions, de son stade de civilisation, de la densité de sa population, de sa force physique, de sa santé », mais aussi « de la nature et de la fréquence des travaux qui lui sont demandés ». Or en Indochine « nous avons trouvé, sur les bords du Mékong et du Fleuve Rouge un pays plus peuplé et une population plus dense que dans nos autres colonies. Nous avons donc cru à une main-d'œuvre sérieuse [...] et inépuisable »<sup>21</sup>. Cependant, poursuit le texte, cela n'est qu'en partie vrai car derrière les deltas se situent des « hinterlands beaucoup moins peuplés », constituées de « régions montagneuses en Annam et au Tonkin », et de « savanes au Laos » ; où résident des « montagnards » qui « ne sont pas des laboureurs » et des « laotiens [qui] sont surtout des paresseux » – des préjugés raciaux pour partie partagés par les « Indochinois » s'identifiant comme Viêt (McHale 2021, 138-139).

20 Les femmes occupaient souvent des postes spécifiques au sein des plantations, principalement en tant qu'infirmières ou assignées à des tâches domestiques telles que le nettoyage des lieux de vie ou la préparation des repas. Certaines étaient recrutées sur des contrats d'engagés mais les sociétés y voyaient un choix de second rang, dont un trop haut pourcentage conduirait à réduire « le nombre d'unités utilisables ». Comme l'explique le directeur de plantation Wormser, les femmes ne peuvent être employées pour les travaux physiques : leur présence doit avant tout servir à fixer la main-d'œuvre masculine, ou éventuellement à « nettoyer les arbres » et les outils afin d'accélérer le travail des hommes. En conséquence, elles reçoivent des rations et une rémunération moindre, des écarts qui se maintiendront tardivement, au-delà de l'indépendance (Aso 2018, 120, 133, 212). Rapport annuel du directeur Colenbrander, CCM, 1928, 3. BNP, 21CABET96 ; G. Wormser, « Note sur la main-d'œuvre contractuelle des plantations d'hévéas européennes de la Cochinchine et du Cambodge », *Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchoucs de l'Indochine*, 6 avril 1938, 93. Gallica

21 « La main-d'œuvre indigène en Indochine », rapport du CCIAI, mars 1927. ANOM, 100APOM807.

Ainsi, cette segmentation couplée aux « excès » liés aux « travaux intensifs » réclamés des « coolies » a contribué à battre en brèche la « légende du réservoir inépuisable » ; poussant les industriels à adopter une approche rationnelle et stratégique du recrutement de la force de travail<sup>22</sup>. Ce type de hiérarchisations brossées à grands traits est omniprésent dans les discours sur la main-d'œuvre et informe l'organisation de la production. Pour les planteurs, tirer le maximum des travailleurs sans épuiser le « contingent humain disponible » signifie qu'il faut correctement prendre en compte les aptitudes des différentes « races », dont les propriétés sont l'objet de nombreux débats. En effet, derrière des prétentions à l'objectivité, ces schèmes sont loin de dessiner une idéologie claire ou cohérente : comme l'explique Wacquant (2023, 10), « les taxonomies » proposées sont souvent « désordonnées, multicouches, déchirées par des contradictions et affaiblies par des exceptions ». Celles-ci consistent plutôt à ordonner les traits associés aux différents groupes de travailleurs selon un triple jeu d'oppositions ; entre paresse et industrie, droiture et immoralité, indiscipline et docilité.

### Moïs : civiliser par le travail et l'impôt

L'usage colonial de l'étiquette « moï » témoigne d'une « vietnamisation » des catégories coloniales (Soubrier 2023, 211), reprenant du terme quốc ngữ « *mọi* » signifiant « sauvage », fréquemment utilisé par les Kinh pour souligner l'infériorité raciale d'un ensemble disparate de groupes culturels et linguistiques peuplant la cordillère annamitique séparant l'actuel Viêt Nam du Cambodge et du Laos (McHale 2021, 138). Parmi ceux-ci figurent les Stiengs en Cochinchine et en Annam, les Phnong et Kouys au Cambodge ainsi que les Radhés et Chams, de confession musulmane

(Aso 2018, 45). Lorsque les premiers planteurs s'établissent en Cochinchine, il s'agit de régions encore largement inexplorées, dont les terres considérées comme « vierges » doivent précisément faire l'objet de la « mise en valeur ». L'argument civilisationnel est ainsi fréquemment employé pour justifier l'implantation du caoutchouc ; le développement économique devant aider, selon le Gouverneur général Pasquier, à « faire pénétrer chez les races attardées qui peuplent les régions moïs un peu plus de bien-être et de lumière »<sup>23</sup>. Dans leurs dossiers de demandes de concession, les sociétés mettent en avant ce type d'ambitions : ainsi d'une « route » tracée au sein de la future plantation, devant permettre à de « nombreux villages moïs » de continuer à communiquer avec d'autres durant la saison des pluies, associée à une « mortalité qu'il y a lieu d'arrêter au plus tôt, dans l'intérêt même de ces populations insouciantes de la colonisation »<sup>24</sup>. L'administration, considérant ces espaces comme non colonisés et ravagés par le banditisme, affirme donc qu'il y a « tout avantage, au double point de vue du développement de la richesse et de la sécurité publique, à favoriser [leur] mise en exploitation »<sup>25</sup>.

Les populations désignées comme « montagnardes » ou « forestières » occupent donc une position ambivalente pour l'administration et les sociétés ; autant un obstacle qu'une ressource laborieuse potentielle. D'une part, l'attribution de terres conduit à des expropriations et des déplacements, donnant lieu à des conflits fréquents et répétés entre les autochtones et la sûreté : en suivant un double objectif de conservation et de diplomatie, les entreprises sont tenues de ménager et compenser les différentes « chefferies » pour les pertes occasionnées, par le biais d'« indemnités de déguerpissement » négociées avec l'administration locale, ainsi que la création de réserves protégées,

22 Dans son rapport aux actionnaires de la Société française financière coloniale en 1929, le financier Octave Homberg souligne des différences majeures entre « notre Afrique », dont le développement agricole et industriel ne peut être envisagé à grande échelle du fait d'une population dispersée, et l'« Indochine », « pays de civilisation ancienne [...] doté [...] d'une main-d'œuvre adroite et nombreuse », quoique mal répartie entre ses différentes régions. SFFC, Rapport d'Assemblée générale ordinaire, 9 avril 1929, 7-8. ANMT, 65AQATT12.

23 « La question Moï », Rapport de Guérini, Inspecteur adjoint de 3<sup>e</sup> classe des services civils de l'Indochine, 25 novembre 1937. ANOM, 25GUERNUT

24 Dossier de demande de concession Cagnes, MM. Gabriel Larue et Guyot de la Pommeraie, 25 août 1927. ANOM, 4AFFECO48.

25 Dossier de demande de concession, Messageries Fluviales de Cochinchine, avis de la Commission des concessions coloniales et du Domaine, avril 1926. ANOM, 4AFFECO51.

dégagées à l'intérieur même des plantations<sup>26</sup>. Mais, d'autre part, les « mois » représentent un vivier possible de main-d'œuvre temporaire, exploitable dès la phase d'abattage et avant que ne soit mis en place le recrutement d'« engagés ». Ce point donne lieu à de nombreux débats parmi les planteurs : si les « mois » peuvent pour certains être employés « aux travaux les plus grossiers », d'autres tels que l'inspecteur du travail Picanon considèrent que l'« aptitude au travail de ces races autochtones [...] est inexistante », du fait d'une survie entièrement adossée à l'économie vivrière<sup>27</sup>. C'est aussi en partie l'avis de Raoul Chollet (1981, 35, 101), planteur expérimenté ayant travaillé dans le caoutchouc après sa démobilisation en 1918, selon qui on ne saurait confier au « Stieng [...] versatile » une tâche exigeante. Ces peuples n'étant « pas des bourreaux de travail », ils sont de surcroît « mal nourris [...] faibles [...] couverts de gale jamais soignée » et « préfèrent les facilités de la chasse et de la pêche à l'effort demandé par les travaux agricoles ». Cette faible aptitude découlerait d'une immoralité venant redoubler leur statut de « primitifs », puisque dès qu'« ils ont travaillé plusieurs jours sur une plantation [...] ils vont à la boutique la plus proche pour acheter du schoum avec lequel ils vont s'enivrer ». Ce type de préjugé se retrouve dans les discours de certains travailleurs « tonkinois », tels que Trần Tử Bình qui décrit ces peuples comme « très arriérés », sombrant dans l'alcool dès la récolte du riz achevée et faisant « noce dans la maison commune ». Ce « retard dans les mentalités » expliquerait selon lui leur faible solidarité avec la cause ouvrière, notamment du fait d'un « esprit de superstition » qui attribuerait certains pouvoirs aux Français car ceux-ci faisaient du feu en versant de la glycérine sur du coton (Panthou 2013, 63-64).

Réagissant à la note de Picanon, le directeur des services économiques de l'Indochine Lochard estime ce-

pendant que « le jugement porté [...] sur ces races est peut-être un peu sévère ». Selon lui, les « peuplades appelées "sauvages" [...] qui habitent la chaîne annamitique [...] ne peuvent être considérées comme impropres à toute utilisation ». Bien que « misérables », les « Phnongs », « Khouÿs » autant que les « Mois » peuvent, moyennant un « dévouement inlassable » des forces coloniales, « fournir des ouvriers dociles, dévoués et suffisamment adroits, ainsi que d'excellents soldats » employables localement comme miliciens. Ce type de discours se retrouve en réalité communément dans les justifications données par l'administration militaire à la même époque (Soubrier 2023, 210-213) : à la différence des « annamites », ces peuples sont perçus comme une « race guerrière » dont l'endurance « primitive » peut être mise à profit à des fins sécuritaires. La mise au travail, que ce soit sur les plantations, dans des travaux publics ou la défense, prouve ainsi selon Lochard « que des peuplades "insoumises" peuvent être graduellement conquises, sans aucun emploi de la force, par la "pénétration pacifique" ». Cela se fera tant par les vertus civilisatrices du travail, que par les contacts avec la « race supérieure » que constituent les « Annamites », ici érigés en modèle d'ascension civilisationnelle<sup>28</sup>. Enfin, outre l'accélération du déploiement productif, cela permettra à l'administration d'étendre sa mainmise fiscale : à une époque où l'« autonomie financière » des colonies était perçue comme une modalité d'administration impériale à « bas coûts » (Woker 2022), l'emploi sur des tâches rémunérées favorisait la collecte de l'impôt de capitation. Ainsi, le gendarme Morère, stationné en « pays Stieng » à Song-Bé, avait pour mission de veiller à ce que la « main-d'œuvre moi » trouve des emplois ré-

26 Dossier de demande de concession Hardouin, Rapport du Résident supérieur du Cambodge au Gouvernement général de l'Indochine, janvier 1927. ANOM, 4AFFEC01. « La main-d'œuvre et le contrat de travail au Cambodge », rapport de mission 1922-1923, M. Picanon, Inspecteur de 1<sup>ère</sup> classe des colonies. ANOM, 7AFFEC026.

27 Lettre du Colonel Fernand Bernard à Alexandre Varenne, Gouverneur général de l'Indochine, 10 mars 1927, Dossier Hardouin. ANOM, 4AFFEC01.

28 Ce point de vue d'un administrateur supérieur s'inscrit dans la lignée de la « politique moi » définie par le Gouverneur Pasquier, pour qui « l'idéal serait de donner à cette poussière de groupes ethniques distincts assez de cohésion et de force [...] pour qu'ils puissent résister éventuellement à la menace de désagrégation et de disparition ». Défendant une doctrine darwiniste de l'assimilation répandue au sein de l'administration coloniale, il s'agit pour Pasquier de « faire du Moi » comme le « Gouverneur général d'Afrique » avait parlé de « faire du Noir » (Peiretti-Courtis 2021). Il conviendrait dès lors non pas d'« élever les Mois jusqu'à nous », mais jusqu'à « une civilisation intermédiaire » telle que les « annamites » ou les « cambodgiens », car « faire évoluer les Mois vers un stade de civilisation plus avancé » risquerait de menacer leur « intégrité physique et raciale ». Picanon, « La main-d'œuvre ... » ; Guérini « La question Moi ».

munérés sur les plantations ou dans des chantiers publics, afin de remplir son objectif d'« augmentation du nombre d'hommes imposables » (Morère, 2011, 97, 117).

### **Annamites et Cambodgiens : l'assimilation par la responsabilisation**

Les qualificatifs d'« Annamites » et « Cambodgiens » sont, en règle générale, employés pour décrire des membres des ethnies Kinh et Khmer, respectivement majoritaires en Cochinchine et au Cambodge. Pour les entreprises ou les colons chargés de prospection, il s'agit d'une force de travail résidant dans des villages adjacents aux plantations, et par conséquent décrite comme « locale » ou « libre », pouvant s'y déplacer comme salariés ou journaliers<sup>29</sup>. Ici se retrouvent de nombreux poncifs communément associés, y compris en métropole (Frader 2006), aux travailleurs indo-chinois dans leur ensemble, avec une racialisation centrée autour de caractéristiques telles que la docilité, la robustesse et le respect de l'autorité. Comme le formule le CCIAl, par comparaison avec les « travailleurs indigènes des autres races », « l'Annamite est doux de mœurs, volontiers malléable et assez discipliné. Mais il n'a pas de force de caractère, et se laisse facilement entraîner, surtout lorsqu'il sait n'avoir pas trop à craindre la répression ». Ici encore, ces caractérisations font écho aux taxonomies militaires qui ont, depuis la mobilisation de l'Empire durant la Première Guerre Mondiale, fait des « Indochinois » une « race non guerrière », associée à des caractéristiques féminines perçues comme de faible utilité pour l'armée (Soubrier 2023, 200)<sup>30</sup>. D'un point de vue productif, comme dans l'ensemble de la « Race Jaune », le CCIAl explique que « l'homme n'est pas capable d'un gros effort avec intensité et continuité, mais il maintient longtemps, et avec égalité, un effort moyen », tel un

« ressort d'horlogerie »<sup>31</sup>. De manière similaire, selon Theurière, directeur de la plantation Michelin à Dâu Tiếng, les « annamites » sont « très bien constitués, robustes, souples et adroits » : « quoique petits », leur état « sanitaire » est « très bon ». Les mêmes préjugés se retrouvent peu ou prou pour les « cambodgiens » : un prospecteur envoyé en mission pour la CCM décrit la « population cambodgienne » comme « douce, craintive, ayant un très grand respect de l'autorité », quoique dotée « d'une paresse sans égale et ne travaillant que contrainte et forcée ». Du fait d'un « individualisme trop ombrageux », « l'autochtone vit au jour le jour » et ne travaille (selon l'agent de banque) que pour couvrir ses besoins vitaux et « payer ses impôts »<sup>32</sup>. Afin de procéder au recrutement, l'employé reste néanmoins optimiste, puisque les « bûcherons qui, privés de la forêt [*ainsi rasée, nda*] dont ils exploitaient les bois, seraient peut-être heureux de trouver un travail de défrichement »<sup>33</sup>.

Si cette main-d'œuvre « libre » représente la majorité des travailleurs des petites et moyennes exploitations, elle occupe également, bien souvent, des fonctions techniques, d'encadrement ou de surveillance au sein des plus larges (Kalikiti 2000, 243). Cela découle précisément, selon Picanon, de « leurs qualités naturelles de souplesse » qui les dotent d'une « grande faculté d'assimilation » de diverses compétences et d'un sens de la discipline ; des qualités déjà éprouvées par leur emploi dans différents petits métiers de l'administration coloniale (Goscha 2012). Comme le souligne Chollet (1981, 102), on trouve souvent en Cochinchine des « cadres indigènes et des spécialistes tels surveillants, infirmiers, secrétaires, magasiniers, mécaniciens, qui sont pour le plus grand nombre des annamites ». Ainsi, ces « responsabilités techniques et pécuniaires » sont souvent allouées aux « meilleurs travailleurs », qu'ils deviennent « tâcherons »,

29 Tr n (2013, 50) note que la plupart vivent le long de rivi re de Sa gon, dans des villages tels que Tr ng B ng, G  D u ou C  Chi. Initialement recrut s par des contractants locaux, certains se p rennisent et s'installent en bordure de plantation.

30 Pendant la Premi re Guerre Mondiale, les « Indochinois » faisaient ainsi partie des groupes de « mauvais soldats », en partie du fait de leur stature per ue comme « androgyne » (Soubrier 2023, 20). Cela a justifi  leur emploi prioritaire dans des usines, aux c t s de femmes blanches (Stovall 1993, 48 ; Frader 2006, 121-122).

31 « La main-d' uvre indig ne en Indochine », CCIAl.

32 Theuri re, *Memento de l'assistant, Plantation de Dau Tieng*, section « Les employ s indig nes ». Archives Michelin (AM) ; Picanon, « La main-d' uvre ... » ; Rapport de la mission technique confi e   Jean Ectors, CCM, f vrier 1926, 5. BNP, 21CABET98

33 Lettre d'instructions de la Compagnie g n rale des colonies   M. Colenbrander, futur directeur de Stung Trang (CCM), 16 d cembre 1926, 11. BNP, 21CABET96.

« chefs de chantiers » ou « surveillants de coolies », une position désignée par l'expression « cai-coolie »<sup>34</sup>. Dans son rapport à la tutelle de la CCM, le rapporteur d'affaire Pierret recommande que « ceux qui feront preuve de plus grandes facultés d'adaptation » soient « promus aux emplois supérieurs sans avoir égard à la durée relative de leurs services ». Ces éléments « les plus sérieux » serviront alors à « dresser des escouades de nouveaux ouvriers, [...] de préférence jeunes » et « placés comme subordonnés »<sup>35</sup>. La notion d'« assimilation », pierre angulaire d'une idéologie coloniale fondée sur la collaboration « Franco-Annamite » (Goscha 2012), se retrouve ici dans l'organisation raciale de la main-d'œuvre, ceux étant perçus comme les plus loyaux et perméables aux valeurs de l'industrie française pouvant accéder à des postes de responsabilité. Cela explique également la présence occasionnelle d'eurasiens occupant ce type de poste, comme au sein de la CCM qui recommande, pour lancer la future opération, le recrutement d'un « contremaître indigène ou métis », en tant qu'intermédiaires entre le « Directeur européen » et les ouvriers tonkinois<sup>36</sup>.

### Tonkinois : le surpeuplement au service du travail

Entre 1919 et 1936, l'Inspection du travail estime que 123 842 ouvriers tonkinois ont migré du Tonkin vers la Cochinchine, le Cambodge et une minorité vers le Sud-Annam, sur des contrats d'« engagement » (graphique)<sup>37</sup>. Le cœur de la main-d'œuvre caoutchoutière, leur recrutement se fait en grande partie depuis le delta du Fleuve Rouge, dans les provinces de Thái Bình, Nam Định et Quy Nhơn, essentiellement rizicoles et den-

sément peuplées (Aso 2018 : 92), par le biais d'agence dont les employés recourraient communément à la manipulation ou à la force pour atteindre les quotas fixés par les contrats de commande. Pour l'administration autant que pour les planteurs, l'« engagisme » était perçu comme une modalité d'ajustement démographique entre les régions « surpeuplées » du Nord et les vastes terres du Sud « qui languissent faute de main-d'œuvre »<sup>38</sup>. Une fois les contrats signés, les « engagés » étaient enregistrés par les services d'identification – en majorité pour la première fois – selon des modalités « anthropométriques » bien décrites par About (2011). Mises en place par les services judiciaires parisiens à la fin des années 1880, ces techniques photographiques et dactyloscopiques avaient été exportées en Algérie puis en Indochine au tournant du siècle, initialement pour contrôler l'immigration chinoise, percevoir une taxe d'identification et plus généralement « accroître les moyens répressifs à l'égard des populations indigènes ». L'enregistrement des engagés participe du même élan punitif – facilitant le traçage administratif des travailleurs en cas d'acte criminel ou de désertion – tout en permettant la coordination avec les services sanitaires. En effet, les « engagés » étaient méticuleusement auscultés lors d'examen médicaux précédant leur transport jusqu'au port de Saïgon, dans des conditions extrêmement précaires, avant d'être affectés auprès des exploitations. La carte 1, produite par l'Inspection du travail en 1930, montre une représentation de ces déplacements et de la rationalité démographique qui l'anime, opposant les régions « ayant plus de 150 hab. au km<sup>2</sup> » aux régions « de colonisation agricole ou minière » en demande de main-d'œuvre.

Sans pouvoir traiter des raisons complexes et multiples qui ont pu pousser ces travailleurs à migrer de gré ou de force<sup>39</sup>, le recrutement de la main-d'œuvre

<sup>34</sup> « La main-d'œuvre indigène en Indochine », CCIAL.

<sup>35</sup> Theurière, *Memento de l'assistant*, « Le cadre indigène » ; Rapport de la CCM, en vue de la création d'une société, non-daté. BNP, ZICABET98.

<sup>36</sup> Étude sur les plantations de Sông Cầu et de Binh Ba, 24 février 1926. SG, 14223 ; Rapport de la CCM. Sur l'usage controversé des métis au sein des plantations, souvent perçus comme cumulant les « tares des deux races » selon l'expression d'Emmanuelle Saada (2007), voir Verney (2009).

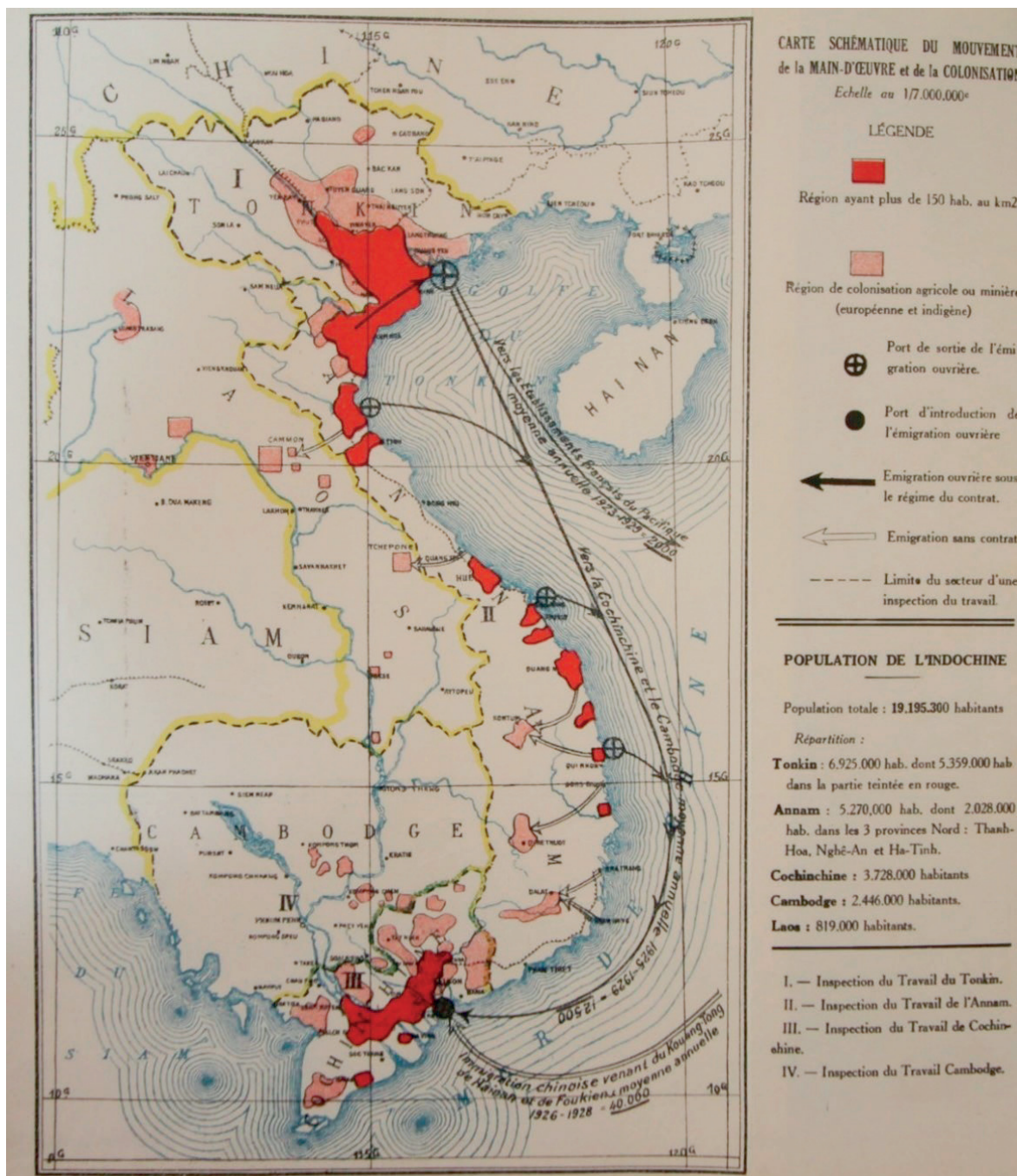
<sup>37</sup> Ces chiffres concernent l'ensemble des « engagés agricoles », dont l'écrasante majorité est assignée aux plantations de caoutchouc. Il ne s'agit ici que des départs enregistrés, par bateau puis par train, sans prendre en compte les ruptures ou non-renouvellements de contrats (qui peuvent atteindre 25 % des « engagements ») ou les décès. Le pic est atteint en 1927, avec 17 977 départs. « Rapport sur le régime de la main-d'œuvre engagée », M. Esquivillon, Inspecteur du travail, administrateur de 1<sup>ère</sup> classe des Services civils de l'Indochine, 1937. ANOM, 24GUERNUT.

<sup>38</sup> Rapport d'AG, 1929, SICAF. SG, 14240.

<sup>39</sup> Ces raisons ne recoupaient qu'en partie celles avancées par l'administration : à travers une micro-histoire de la province de Nam Định, Kalitiki (2000, 169-179) a notamment montré que les travailleurs migrants n'étaient pas issus des zones les plus pauvres – cette région offrant différentes opportunités d'emploi dans l'agriculture ou les mines – mais appartenaient plutôt à une population dotée de compétences techniques et déjà exposées à des « espaces de travail étrangers ». Trân (2013, 51) insiste quant à elle sur certaines



Carte 1 : Migrations de main-d'œuvre et colonisation économique en Indochine, 1923-1929



Source : « Le travail en Indochine », publication de l'Agence économique de la France d'outremer, 1930. ANOM, AGEFOM168.

« tonkinoise » permet de mettre en évidence l'articulation entre logiques économiques et sanitaires propre à la racialisation des travailleurs coloniaux. Pour les sociétés caoutchoutières, ces éléments revêtent en pre-

mier lieu un caractère pratique : comme l'indique un courrier d'instructions destiné au futur directeur de la plantation de Stung Trang, « par suite des inondations qui ont eu lieu en août-septembre [1926] au Tonkin, [...] il faut s'attendre à une disette qui se ferait sentir vers les mois de mars-avril 1927. S'il en est ainsi, vous pourriez profiter de cette circonstance pour faire un

exemptions à l'impôt de capitation dont pouvaient bénéficier les résidents du Tonkin travaillant pour des entreprises coloniales. Enfin, pour une perspective singulière de « engagement », voir le récit de Binh (2014).

recrutement de coolies tonkinois ». De manière similaire chez Michelin, les « Tonkinois » (90 % de la main-d'œuvre) sont divisés par le médecin-chef entre « 85 % de bons Nhaqués (paysans) que les difficultés de l'existence dans leur pays d'origine – mauvaises récoltes de riz, dégâts causés par les inondations, etc... – obligent à chercher ailleurs leur subsistance » et « 15 % de "ratés" » incluant des « débiles (physiques ou mentaux) dont les familles se débarrassent », des « indésirables dont les notables purgent les villages » ou des « voyous ayant un sale coup à se reprocher ». Ainsi, si les « Tonkinois » sont généralement décrits comme ayant une plus grande propension au travail, notamment pour des tâches spécialisées, l'« état physique et moral » des « contingents » représente une source permanente de lamentation de la part des directions de plantations<sup>40</sup>.

Ainsi, de l'avis des employeurs réunis au sein du Comité de l'Indochine, « le Tonkinois, surtout des régions » où il a un « métissage avec les tribus montagnardes » – ici vantées pour leur résistance physique, notamment face aux maladies – « est de meilleur rendement que le Cochinchinois » du fait d'un sens plus affirmé de l'application<sup>41</sup>. Chollet (1981, 102) partage cette analyse, indiquant que le « Tonkinois est très différent de l'anamite [...] qu'il méprise » : il est « un homme petit, trapu, énergique, résistant, très intelligent ». Bien que « rude d'apparence » du fait d'une « laque noire » avec laquelle « il protège ses dents », il est « très observateur », faisant preuve de « roublardises et d'ingéniosité »<sup>42</sup>. En somme, « bien nourri, bien dirigé c'est un excellent travailleur », ayant « de la considération pour un maître autoritaire mais juste ». Néanmoins, du fait de la situation économique du Tonkin, une grande partie des travailleurs est, une fois sur place, jugée inapte au regard des exigences physiques qu'imposent la plantation, l'entretien et la saignée des arbres. Pour Wormser,

directeur d'une grande exploitation, les « Tonkinois » sont en règle générale une « race [...] sous-alimentée et souffrant dès la naissance d'avitaminose ». Puisqu'au Tonkin « la majorité des individus n'atteignent jamais leur poids normaux » du fait de « la pauvreté et la rareté des terres cultivables », il reviendrait aux planteurs de s'assurer que, par des apports nutritifs et un suivi médical adaptés, les ouvriers recouvrent leur plein potentiel productif. La multiplication des examens sanitaires en amont a donc pour objectif de sélectionner les travailleurs, afin d'« éliminer fumeurs et incurables » et de limiter les pertes pécuniaires associés à la réception de « pauvres déchets », selon les mots du directeur de Dâu Tiếng. Dans son rapport aux actionnaires de 1930, le conseil d'administration de la CCM va ainsi jusqu'à imputer les mauvais résultats pour l'année en cours à « l'état de santé et la qualité physique des derniers contingents », qui « laisse beaucoup à désirer [...] en dépit des nombreuses visites médicales auxquelles sont obligatoirement soumis les travailleurs recrutés »<sup>43</sup>.

Une fois décrite cette tripartition raciale et ses justifications, il s'agit désormais de comprendre comment celle-ci participe de la rationalisation productive de l'économie de plantation, opérant comme une catégorie cognitive et pratique mobilisée afin de maximiser les profits dégagés de l'exploitation.

### **MAXIMISER SOUS CONTRAINTE SANITAIRE : LA MISE EN VALEUR AU PRISME D'UNE ORGANISATION RACIALE DU TRAVAIL**

Si l'Indochine ne figure qu'en troisième position mondiale du point de vue du tonnage en 1935, loin derrière la Malaisie et les Indes orientales néerlandaises, sa productivité par hectare devance de loin celle des autres colonies, l'implantation tardive du secteur ayant notamment permis d'importer un ensemble de techniques agronomiques, de greffage ou de saignée, notamment de Sumatra (Brocheux et Hémerly 2001, 127-128 ; Murray

40 Lettre d'instructions à Colenbrander (CCM), 12 ; « Une expérience sanitaire sur les plantations Michelin », Warnecke, médecin-chef de la plantation Dâu Tiếng, diplômé de l'Institut de la médecine coloniale, mai 1932, 16. AM.

41 « La main-d'œuvre indigène en Indochine », CCIAL.

42 Ce risque d'indocilité se retrouve dans les caractéristiques attribuées par les discours militaires aux « tonkinois », souvent décrits comme susceptibles d'agitation, en particulier communiste, en plus d'être perçus comme plus petits et moins résistants que les « corps noirs » (Soubrier 2023, 192-210).

43 G. Wormser, « Note sur la main-d'œuvre contractuelle... », 83 ; Warnecke, « Une expérience sanitaire... », 17 ; Rapport d'AG de la CCM, 1929, 5. CA, DEEF41233.

1992 ; Tissot 1936). Cependant, le principal facteur explicatif concerne l'organisation rationnelle et sanitaire du travail, permise par la prédominance des grandes plantations industrielles. Comme le rappelle un agent de la SICAF, « n'oublions pas qu'une plantation est une usine » et à ce titre doit être gouvernée par une gestion financière et technique stricte. Cela implique une division hiérarchique entre le directeur de plantation, chargé de l'« administration technique » et devant s'ajuster à la « mentalité tropicale », et l'administration des « affaires », guidée par une « mentalité parisienne »<sup>44</sup>. À mesure que s'étend l'empire du caoutchouc, les plantations déploient une organisation verticale rationalisée de la production, centrée autour de la productivité d'une main-d'œuvre difficile à obtenir et à conserver.

Celle-ci opère selon une double contrainte, consistant à tirer les meilleurs rendements tout en limitant les pertes liées aux décès, aux désertions et aux ruptures de contrat. Ces impératifs conditionnent la division raciale des tâches autant les formes de surveillance, de sanctions et d'interventions sanitaires portant sur les corps des travailleurs. L'« état physique et moral » des « coolies » doit fournir l'assurance de profits pérennes, ce qui impose aux équipes la production de chiffres et de rapports détaillant les stratégies mises en place ainsi que les « résultats acquis au jour le jour »<sup>45</sup>. Si la référence explicite au taylorisme n'apparaît pas dans les sources, il est aujourd'hui établi que le développement d'une approche scientifique du travail n'est pas spécifique aux industries occidentales de l'entre-deux-guerres (Linhart 1976 ; Rosenthal 2019). Dans l'Indochine des années 1920 et surtout 1930, deux facteurs jouent de ce point de vue un rôle de premier plan : d'une part la récession mondiale qui, suite au krach financier de 1929, frappe l'économie caoutchoutière au moment précis où de nombreuses exploitations entrent en rendement. D'autre part, la montée en force des résistances ouvrières, dont certains s'ancrent dans des revendications politiques d'indépendance ; elles-mêmes forgées par les tensions résultant de l'ordre racial colonial.

44 Lettres de Jules Lionel-Marie à Édouard de Laboulaye, 9 février et 8 mars 1928. SG, 4913.

45 Warnecke, « Une expérience sanitaire... », 22.

### Abattre, planter, saigner : le rendement des coolies

Au début des années 1930, la CCM exhibe avec fierté ses efforts de rentabilité : si les plantations du début de siècle employaient « deux hommes à l'hectare », ce rapport a pu être réduit à « un homme pour neuf hectares » du fait d'une « plus grand habilité du personnel » et de « l'amélioration des méthodes de culture et d'exploitation ». Cette intensification, interprétée ici comme une modernisation inoffensive, témoigne d'un souci pour un usage rationné de la force de travail qui se retrouve aux différents maillons de la chaîne industrielle. Ce souci s'incarne dans une métrique centrale, produite par les directeurs et inspectée par la gérance : le nombre de « journées de coolies par hectares », calculées en fonction des différentes tâches et segments employés. Chez Michelin, chaque « coolie jour par hectare » est reporté mensuellement, afin de définir le « maxims actuels admis » pour des activités plus ou moins demandeuses (ici en amont de la saignée) : abatage (« 62 journées de coolies par hectare »), brûlage (« 50 »), piquetage (« 6 »), trouaison (« 15 »), remplissage (« 15 »). Le directeur affirme que pour « arriver à ces chiffres, il a fallu sévir durement et longuement car les coolies truquaient » pour faire baisser les seuils<sup>46</sup>, et poursuit en expliquant qu'il s'agit de moyennes hautes, atteignables uniquement pour les « vieux coolies ». Les « nouveaux » auraient quant à eux d'ordinaire un « rendement inférieur de 40 % », réclamant une « surveillance intensive ».

Ces standards exemplifient l'« esprit Michelin » et la recherche permanente d'« une nouvelle méthode » devant « diminuer le prix de revient ». Ainsi, parmi les améliorations récentes, l'assistant doit désormais se rendre sur les chantiers avec les surveillants et indiquer les « emplacements des différentes équipes » en amont, ce qui permet de « fixer la densité de coolies par mètre linéaire », ce afin d'« effectuer le travail sans désordre et sans que l'assistant ait à intervenir ». De même à la CCM, les assistants calculent le nombre de trous effectués, d'arbres

46 Cela rejoint les observations classiques de Donald Roy, sur les techniques de freinage déployées pour fixer des quotas inférieurs, par les ouvriers étatsuniens des années 1950. « Le caoutchouc en Indochine », étude de la CCM, 1925. BNP, 21CABET98 ; Theurière, *Memento de l'assistant*, 19.



plantés ou saignés, non seulement par travailleur mais selon le régime d'emploi. Ainsi, les « prix de revient » en piastres par hectare sont calculés respectivement pour la « main-d'œuvre tonkinoise » et la « main-d'œuvre libre », avec des variations selon les types de tâches<sup>47</sup>. À plus grande échelle, au sein des sociétés gérées par la SICAF, l'inspecteur hollandais Van Pelt compare les taux de rendements des différentes plantations, chaque assistant devant « faire dans le minimum de temps, pour le minimum de frais, le plus de défrichage, de brûlage, de trous possible ». En 1936, l'un des assistants français est licencié pour cause de mauvais résultats ; l'inspecteur indiquant qu'il « ne sait pas ses prix de revient en journées de coolies et ignore l'emploi pourtant essentiel du chronomètre ». Ces mesures permettent en effet aux directeurs de reporter les rendements dans des tableaux financiers, et de suivre les évolutions annuelles des ratios entre salaires versés et kilogrammes récoltés, nécessaires au calcul des prix de revient<sup>48</sup>. Cette intensification a suscité différentes formes de résistance parmi les ouvriers : outre le ralentissement du rythme de travail, afin de faire baisser les seuils, Trần Tử Bình (Panthou 2013, 86) évoque des formes discrètes et quotidiennes de sabotage, consistant notamment à fendre les racines des jeunes arbres, lors de leur mise en plant, afin que les hévéas meurent en grandissant et ainsi de porter un coup à l'économie des plantations.

Une telle obsession pour les rendements aboutit *in fine* à une spécialisation raciale par type de tâche, adossée à une ventilation comptable selon le segment de travailleur. Ainsi les « moi » sont communément assignés au défrichage et à l'abatage – les travaux les plus périlleux et exposant aux accidents les plus graves – ; les « indigènes de la race stiong » étant perçus comme « particulièrement habile[s] dans ce genre de travaux ». Habités aux régions forestières et au « climat », ils sont associés à une autochtonie productive, à travers cer-

taines caractéristiques présumées telles que « leur aptitude naturelle pour les escalades dans les arbres », ou leur peau « fort épaisse » permettant notamment de résister aux « assauts [...] de fourmis rouges ». Mais leur recrutement par l'intermédiaire de « tâcherons » locaux permet également aux sociétés de se décharger de toute responsabilité d'employeur, car ces travailleurs acceptent d'effectuer des tâches dures et risquées sans « être soumis à la moindre réglementation »<sup>49</sup>. À l'inverse, les « travaux de plantations proprement dits, qui exigent plus d'habileté et d'intelligence » sont davantage confiés aux « Annamites » et « Cambodgiens » recrutés localement, ainsi qu'aux « engagés ». Selon le secrétaire général de l'Union des planteurs de caoutchouc en Indochine, les « Annamites » seraient très adroits pour les « travaux d'entretiens », les « Tonkinois » pour le « terrassement » et « l'abatage »<sup>50</sup>.

De manière générale, les « engagés » sont souvent perçus comme les plus productifs pour l'opération la plus technique qu'est la saignée, nécessitant d'effectuer des incisions précises, sans endommager les arbres. Chollet (1981, 145) propose ainsi une classification des « races plus ou moins douées » pour celle-ci : « en tête viennent les Tonkinois qui sont les plus endurants et les plus habiles. Suivent les Annamites, puis les Chinois, ensuite les Javanais, les Tamouls, les Cambodgiens et les Malais ». Il en est de même pour la CCM, pour qui le recrutement de « Tonkinois » est présenté comme « une question de vie ou de mort » car les « cambodgiens, qui sont plus vigoureux et font bien l'arrachement de la forêt, sont inintelligents et apathiques : ils entretiennent très mal, ils sont incapables de greffer et [...] de saigner ». Ce biais productiviste en faveur des prolétaires du nord n'est nulle part aussi prononcé que chez Michelin, où la quasi-totalité des travaux est confiée à des « Tonkinois », perçus comme plus travailleurs et dotés d'une capaci-

47 Theurière, *Memento de l'assistant*, 192 ; Aso (2018, 127) ; CCM, Rapport d'inspection du 30 juillet 1927, 45 ; CCM, « Main-d'œuvre indigène dans la plantation de Stung Trang », 17 juin 1929. BNP, 21CABET96.

48 CCM, Résumé de la correspondance arrivée de l'Indochine, 14 octobre 1931, 3. BNP, 21CABET96 ; Lettre de Lionel-Marie à Laboulaye, 8 mars 1928 ; Lettre du directeur Fournier (Prek-Kak) au Comité de direction, 26 août 1936 ; Note sur le marché du caoutchouc, 1933, Tableau V, 17. BNP, 21CABET95.

49 Rapport d'AG, Société indochinoise des plantations de Mimot, 1929, 8. CA, DEEF41233 ; « Main-d'œuvre indigène dans la plantation de Stung Trang », 8 ; Réponse de La Bienhoa industrielle et forestière à l'enquête menée par le CCIAl sur l'importance de la main-d'œuvre contractuelle, 13 octobre 1936. ANOM, 100APOM808.

50 Arnaud de Vogüé, *Ainsi vint au monde... la SIPH (1905-1939)*, Amicale des anciens planteurs d'hévéas, 1993, 161. Gallica ; 161 ; AG, Mimot, 1929, 7 ; « La main-d'œuvre contractuelle sur les plantations de caoutchouc », René Mingot, 1937, 31. ANOM, AGEFOM168.

té d'apprentissage, peu importe la tâche et malgré leur plus grande sensibilité aux « conditions climatiques » ; euphémisme pour les ravages du paludisme<sup>51</sup>.

### Organisation industrielle et rationalisation sanitaire

Au-delà de l'allocation des tâches, le principal obstacle au rendement concerne néanmoins le « problème sanitaire colonial ». Selon le docteur Warnecke il s'agit de l'« un des plus impérieux » puisque toute plantation « qui veut obtenir des résultats au meilleur compte possible, doit, dès le début, s'attacher à la santé physique et morale de ses travailleurs ». Or cela nécessite de prendre en compte les spécificités locales, et notamment raciales ; le docteur spécifiant qu'un « nègre d'Afrique, au point de vue genre et mode de vie, n'est en rien comparable à un Annamite ». En Indochine, outre l'emphase sur la sous-alimentation des « engagés », les principales causes de mortalité et de désertion mises en avant sont l'insalubrité et les maladies tropicales, en particulier le paludisme. Celui-ci est particulièrement prévalent au sein des terres rouges du Sud, et ce contrairement au Nord du pays, exposant ainsi les « Tonkinois » à un parasite avec lequel ils ont été peu en contact. Parmi les autres maladies fréquemment citées figurent la dysenterie, le choléra, la peste et le béri-béri (lié à la malnutrition), ainsi que les vers intestinaux<sup>52</sup>. Dans un double souci de conservation de la main-d'œuvre, et de réaction aux controverses éclatant à ce sujet, les plantations vont peu à peu adopter une « organisation sanitaire rationnelle et complète » qui, comme le résume le docteur Canet, médecin-chef pour la Société des plantations des Terres-Rouges (SPTR), est seule garante du « développement social maximum des masses humaines [...] et du meilleur rendement de [la] main-d'œuvre ». Ce programme, conçu conjointement avec l'administration et l'Institut Pasteur de Saïgon, s'articule autour de mesures prophylactiques et d'assainissement, mais aussi d'une

hiérarchisation raciale des « indigènes » seront leur degré de résistance physique et leurs habitudes sanitaires, conduisant à reporter sur la responsabilité individuelle des travailleurs la source de leurs afflictions<sup>53</sup>.

Ce souci pour la santé des populations locales, à renfort d'innovations scientifiques, participe d'un élan plus général de la médecine coloniale appliquée après 1918, tant en Afrique française qu'en Indochine et dans d'autres espaces (Anderson 2006 ; Peiretti-Courtis 2021). Propulsée notamment par l'analyse microbiologique, les pathogènes tropicaux deviennent objets d'intenses expérimentations, articulant facteurs environnementaux (les milieux « indigènes ») et raciaux (les corps « indigènes ») dans l'explication des phénomènes pathologiques. La spécificité de l'Indochine réside dans l'articulation précoce entre médecine tropicale et agriculture industrielle, le paludisme menaçant directement la « mise en valeur » des terres contaminées (Aso 2018, 140-145). En contraste de l'Afrique française, où la préoccupation première était le déclin démographique (Peiretti-Courtis 2021, 234), en Indochine c'est la productivité des plantations qui justifie ainsi l'investissement par les sciences médicales, en particulier dans la lutte antipaludique. Vantant les mérites des efforts menés par les entreprises, Canet indique ainsi en 1937 que si « la main-d'œuvre indigène a payé autrefois son tribut aux grandes endémies tropicales, et particulièrement au paludisme », la conduite d'une « double politique sanitaire, gouvernementale et privée » a peu à peu permis une « protection [...] rationnelle et humaine » sous l'action jointe du « Gouvernement » et des « grandes sociétés agricoles ».

Parmi les améliorations de la « médecine préventive et curative », il cite la mise en place de l'Inspection sanitaire, la généralisation de l'usage de la quinine, la vaccination, le drainage des marais ou le mazoutage des zones humides. Cette rationalisation écologique et médicale, poussée par des besoins productifs, a eu des conséquences majeures sur l'organisation des plantations, du recrutement à la gestion des travaux<sup>54</sup>. Sur le premier point, face à la mé-

51 Note de la CCM, 24 juin 1939. BNP, 21CABET96 ; Theurière, *Memento de l'assistant*, 130-131.

52 Warnecke, « Une expérience sanitaire... », 105-108 ; « Considérations sur l'organisation de la médecine préventive et curative dans les grandes plantations de caoutchouc », docteur J. Canet, 1937, 63. ANOM, AGEFOM168.

53 Canet, « Considérations... », 47, 74 ; Aso (2018, 145-146).

54 Nous névoquons pas les conséquences environnementales de ces phénomènes, qui conduisent par exemple un ancien ministre du Front populaire,



fiance qu'expriment les planteurs vis-à-vis des contrôles médicaux préalables – effectués par les recruteurs et les services de santé, à l'embarquement à Haïphong et au débarquement à Saïgon – certaines directions imposent un séjour hospitalier dès l'arrivée sur place. Selon Warnecke, celui-ci est indispensable car les « fraudes sont malheureusement nombreuses » lors du recrutement : il convient donc d'éliminer les « débiles physiques, les contagieux aigus ou chroniques (typhoïde, variole, tuberculose, lèpre), les infirmes (boiteux, bossus, etc.) » et de n'accepter que ceux dont le « traitement est reconnu possible », tels que « les galeux, les trachomateux, les vénériens ». Les causes des pathologies, outre la « sous-alimentation prolongée », réside selon lui dans le « manque presque complet d'hygiène » qui caractérise les « races primitives » comme les « Annamites ». Le médecin cite ici différents exemples de pratiques décrites comme traditionnelles et « anti-hygiéniques », tels que l'absorption d'un « crapaud mis en bouillie et littéralement pilé dans de l'alcool de riz » afin de traiter une toux, ou l'application d'« un cancrelat écrasé sur [un] nombril » pour une colique. Ici, l'effort de développement agricole rejoint un objectif colonial d'éducation culturelle : vantant les vertus pédagogiques du suivi médical, Warnecke comme Canet recommandent l'établissement d'une « fiche sanitaire » individuelle – adossée à l'identification administrative – listant les résultats sanguins, organiques et physiques (« poids, périmètre thoracique, taux d'hémoglobines »), ce afin de surveiller et ordonner les « coolies » selon leur potentiel productif, entre « faibles, moyens et forts »<sup>55</sup>.

Au-delà d'une élévation des « races » par la médecine coloniale, c'est donc l'articulation entre médicalisation et rationalisation du travail qui préoccupe plus directement les sociétés. Chez Michelin, la classification des aptitudes est ainsi transmise aux assistants afin que chaque « coolie » puisse avoir un « travail proportionné à [sa] force ». Comme l'explique le directeur de Dâu Tiếng, s'il est « regrettable que nous recevions des coolies faibles ou malades, il nous faut les garder cependant et ne pas

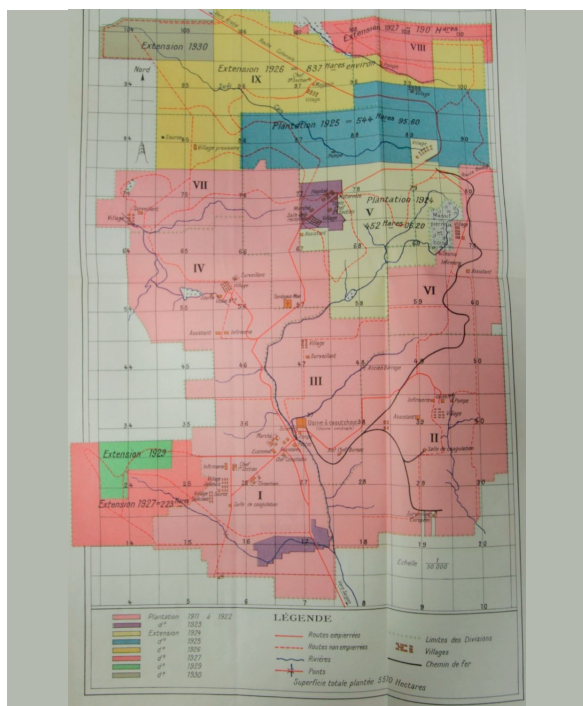
les tuer » ; argument qu'il accompagne d'une recommandation illustrative : pour la trouaison, « mettez 5 forts = 6 normaux = 7 ou 8 faibles ». La nécessité d'un flux continu de travail manuel conduit à une surveillance sanitaire centralisée, autour de « statistiques journalières » telles que les taux d'« hospitalisation » et d'« indisponibilité » par pathologie. Cela permet notamment à la SPTR, au sein de laquelle sont employés 12 000 ouvriers, un « travail de synthèse destiné à comparer annuellement l'évolution sanitaire » entre les différentes exploitations<sup>56</sup>. Au sein de la CCM, il est même estimé que le « rendement de la main-d'œuvre [...] est diminué d'environ 20 % par l'état de faiblesse endémique due au paludisme bénin et à l'ankylostomiase », ces deux maladies conduisant à une perte massive évaluée à 500 000 francs pour 1929. L'entreprise accuse en effet « un nombre considérable de décédés, de rapatriés et d'hospitalisés » : sur 1 037 « engagés » en 1929, 141 décès (13,6 %) et 85 désertions (8,2 %) ont été enregistrés, pour seulement 31 hospitalisations (3 %). En conséquence, et malgré les pressions de l'Inspection du travail, le directeur ne peut se permettre de « distraire une unité même médiocre » et se félicite du remplacement du médecin « indigène » par un français, davantage « prêt à adopter nos vues et de conserver un maximum de coolies au travail ». Ce souci pour la reproduction de la force de travail conduit même certains planteurs à estimer « les besoins des coolies en nourriture », ici encore adossée à une lecture racialisée des comportements. Pour Wormser, il est en effet tout aussi impératif de remédier à la sous-alimentation que de rationner les quantités allouées, car lorsque « le Tonkinois se trouve en présence de certaines réserves alimentaires, il aura tendance à les absorber dans le minimum de temps, quitte à jeûner longtemps après ripaille faite », ce qui serait nuisible au travail.

Justin Godart, à parler des plantations comme des « forêts sans oiseaux » (Aso 2018, 125).

55 Canet, « Considérations... », 47, 65 ; Warnecke, « Une expérience sanitaire... », 17, 27.

56 Theurière, *Memento de l'assistant*, 43 ; Canet, « Considérations... », 73 ; CCM, Travaux du Comité de direction, 13 octobre 1930, 2 ; Rapport annuel de Colenbrander, décembre 1929, 2. BNP, 21CABET96 ; Wormser, « Note sur la main-d'œuvre... », 86.

Carte 2 : Plan de la plantation de Lộc Ninh (Province de Thủ Dầu Một, Société française financière et coloniale), 1911-1930



Source : Rapport d'AG 1929, Caoutchoucs de l'Indochine. CA, DEEF41227

### Discipliner et retenir : la plantation comme structure de domestication

Ces éléments dessinent l'image des plantations comme une « structure de domestication » (Brocheux 1975, 68), dont l'organisation selon un « schéma à la fois spatio-professionnel et spatio-racial » est entièrement tournée vers la surveillance de la main-d'œuvre. Le découpage souvent adopté, dont un exemple est fourni par la carte 2, répartit les travailleurs dans des campements allant de simples paillottes à des constructions bétonnées, selon leur provenance et leur rang : les ouvriers « tonkinois » sont séparés des « javanais » ou des « cochinchinois »<sup>57</sup>, mais également des « assistants » et de la direction, dont les habitations sont regroupées le long des routes, des chemins de fer et proches des usines de traitement. Enfin, des

« réserves mois » enclavées sont allouées dans un objectif de préservation ethnique, non sans créer de nombreux conflits quant aux surfaces et limites de ces espaces. La plantation devient ainsi une projection de la « société coloniale globale » (Brocheux 1975) : les populations sont divisées selon leur fonction productive, entre européens et « indigènes », mais aussi entre direction, surveillants « caïs » et ouvriers, eux-mêmes séparés entre « libres » et « engagés ». Outre ces motifs industriels, la ségrégation est justifiée par l'idée qu'il existerait des inimités raciales fondamentales, notamment entre « Tonkinois » et « Cochinchinois » : lorsqu'un conflit éclate à Stung Trang, faisant un mort et plusieurs blessés chez les Tonkinois, la direction et l'Inspection du travail attribuent cela une haine lancinante entre populations du nord et du sud, alors que le détail de l'affaire semble suggérer une cause plus politique<sup>58</sup>.

Pour les travailleurs non-libres, les baraquements sont dispersés stratégiquement sur l'ensemble de la concession afin de minimiser le temps de déplacement jusqu'aux zones d'exploitation, avec un « surveillant » fixé auprès de chacun. Selon la même logique, les « villages annamites » et les « réserves mois » sont conservés pour constituer des viviers de main-d'œuvre d'appoint. À Dầu Tiếng, le garde champêtre « sonne le tam-tam » chaque matin à 4h00, puis les « coolies » sont appelés par numéro, ce qui permet de compter les effectifs mais également, comme à Stung Trang, de « classer les coolies par équipes, [d']examiner ceux qui se prétendent malades » puis de procéder jusqu'aux zones « en colonnes », avec un surveillant qui « règle l'allure » et les autres aidant à « serrer sur la tête »<sup>59</sup>. Enfin, cet agencement s'articule avec des objectifs sanitaires, les plantations abandonnant peu à peu les « *trai* », baraques de fortunes abritant des

58 Si l'interprétation de ce type d'événement souligne la limite de nos sources, l'« attitude inacceptable » des « nouveaux coolies », ainsi que l'« incarcération préventive » du « médecin indigène », qui sera ensuite licencié, suggère une divergence, soit au sujet des conditions de travail soit comme le conjecture Aso (2018, 135), soit à propos de l'organisation d'une grève. Rapport mensuel de Colenbrander, mai 1930, 3. BNP, 21CABET96

59 Theurière, *Memento de l'assistant*, 12, « Conduite des coolies au travail » ; Trân (2013, 52) ; CCM, Rapport d'inspection du 24 septembre 1927, 5. BNP, 21CABET96.

57 Un tel exemple est fourni par la carte de la plantation de Cầu Khởi, dans le rapport d'AG de la société pour 1927. CA, DEEF41224.

centaines de travailleurs, pour des constructions compartimentées censées freiner la propagation des maladies. Cette « hygiène raciale » ne se limite pas aux travailleurs engagés : les « moï » sont ainsi constamment suspectés de favoriser la diffusion du paludisme, confortant la nécessité de « réserves » et de mise au travail sur des chantiers distincts. Ces populations étant perçues comme davantage exposées au parasite, tout en ne présentant souvent pas de symptômes, elles représenteraient « les plus dangereux [...] réservoirs de virus »<sup>60</sup>.

Au-delà des objectifs de rendements, l'organisation spatio-raciale doit contribuer à pérenniser l'économie de plantation, ce qui impose d'œuvrer à la moralisation et à la dépolitisation de la main-d'œuvre. Pour les « engagés », les campements insulaires ainsi que le couvre-feu doivent inculquer l'éthique du travail et de bonnes habitudes de vie, en particulier pour la gestion de l'argent. Comme l'explique Wormser, « chez les Annamites en général et chez les Tonkinois en particulier, la passion du jeu est [...] tellement violente que 90 % des individus » y succombent une fois leur paie versée. L'obsession des planteurs pour cette « habitude du jeu », qui ruinerait « la santé physique et morale de la race annamite » – outre la volonté d'éradiquer l'une des rares distractions disponibles – contribue à rendre les travailleurs responsables de leur propre condition, ici renvoyée à un penchant inné pour la dépense irrationnelle<sup>61</sup>. De même, l'édification de « cités ouvrières » et de potagers, de marchés ou de lieux de culte doit transformer la plantation en une « micro-société » autosuffisante (Brocheux 1975), assurant la fixation des populations. À ce titre, l'insistance croissante des planteurs, des médecins et de l'administration sur l'acheminement de couples mariés, ainsi que le contrôle comptable de la « natalité » – « signe le plus évident du bien-être des coolies » – s'explique par une représentation idéalisée selon laquelle les plantations sont en mesure d'offrir des conditions d'existence bien meilleures qu'au Tonkin. Or

ces formes de disciplinarisation douces se conjuguent à un régime drastique de sanctions corporelles et pécuniaires largement documenté par l'historiographie, et adossé à une lecture racialisée de la soumission coloniale. Selon Theurière, les « Tonkinois » seraient « ainsi faits » qu'« ils nous craignent et cependant nous écoutent, ils attendent de bons châtiments pour leurs fautes » autant que des gratifications pour les plus productifs – « une cigarette donnée au bon moment, une bonne parole, cinq minutes de repos »<sup>62</sup>.

Au cours des années 1930, ce type de pratiques et de représentations paternalistes se heurte néanmoins à des mouvements revendicatifs de plus en plus fréquents et organisés sur les plantations : les désertions, grèves et sabotages s'intensifient après 1929, avec des résistances organisées autant sur les plantations qu'à distance, dans les espaces plus politisés du Tonkin. À Phú Riềng, une grève majeure éclate en 1930, sous l'action de la cellule locale du Parti communiste indochinois : réprimée dans le sang et une justice expéditive, celle-ci sera suivie de nombreuses actions similaires, allant d'arrêts de travail à la destruction d'outils, d'arbres, ou l'assassinat de planteurs et de recruteurs (Morère, 2011, 89-93 ; Trần 2013, 52-60 ; Binh 2014)<sup>63</sup>. Si ces modes d'actions s'intensifient après 1945 – près de 7 millions d'arbres ont été détruits entre 1945 et 1948, soit près de 10 % des surfaces<sup>64</sup> – ils trouvent leur source dans l'ordre productif imposé par le capitalisme colonial. L'« engagisme » figure au cœur des revendications des « agitateurs indigènes plus ou moins bolchévistes du Delta Tonkinois », comme le note la direction de la CCM, devenant une plateforme anticoloniale de premier plan dans les années 1930. Sous le double effet de la récession mondiale et de la montée des revendications indépendantistes, le contrôle proprement politique des travailleurs acquiert une place

60 Canet, « Considérations... », 50 ; Aso (2018, 137-138) ; Warnecke, « Une expérience sanitaire... », 46.

61 Theurière, *Memento de l'assistant*, 12, « Alimentation des coolies au travail » ; Wormser, « Note sur la main-d'œuvre... », 83.

62 Wormser, « Note sur la main-d'œuvre... », 85, 91-94 ; Canet, « Considérations... », 50 ; Theurière, *Memento de l'assistant*, « Conduite des nouveaux coolies ».

63 Dans son rapport sur la main-d'œuvre contractuelle (10-15), l'inspecteur Esquivillon recense 40 « incidents » déclarés par la sûreté entre septembre 1929 et octobre 1937, manifestations, grèves, meurtres, rixes, attaques, etc. ANOM, 24GUERNUT.

64 Aso (2018, 173) relève ce mot d'ordre diffusé par un journal du Nord, « Un arbre à caoutchouc est égal à un ennemi. Détruire un arbre revient à un tuer un envahisseur ».

centrale au sein des stratégies de gestion de la main-d'œuvre, les directions étaient amenées à « prendre au sérieux » le caractère politique des actions<sup>65</sup>. L'intervention de l'administration est fréquemment réclamée afin de mater les débordements (Morère 2011), mais les planteurs font également appel aux « mois », engagés comme miliciens afin de prêter main forte à la sûreté ou rattraper les déserteurs « tonkinois » ; la division raciale du travail venant ici *in fine* soutenir l'appareil répressif. Pour l'ouvrier communiste Trần Tử Bình, cela relèverait ainsi d'une stratégie « impérialiste » visant à « semer et approfondir les dissensions entre différentes minorités ». Le militant évoque longuement les tractations menées avec certains chefs « mois » afin qu'ils rejoignent la guérilla anti-française (Panthou 2013, 63-65). Cela a notamment impliqué de convaincre les chefs tribaux qu'ils étaient du « même sang » que le reste des ouvriers, l'idéologie nationaliste étant ici instrumentalisée afin d'obtenir le soutien de minorités que lui-même continuait de percevoir comme appartenant à une race inférieure, aux marges du prolétariat.

## CONCLUSION

La « question de la main-d'œuvre » en Indochine fait apparaître une gestion racialisée de la force de travail, où la politique économique de « mise en valeur » rencontre des ambitions plus directement coloniales, telles que le développement civilisationnel de l'« hinterland », l'ajustement malthusien des populations au nord, ou l'assimilation des « Cochinchinois » à l'appareil productif de la colonie. Cette forme de capitalisme racial propre au colonialisme tardif témoigne de l'imbrication permanente des intérêts économiques, politiques et racistes, puisque les impératifs de rentabilité doivent s'articuler à un « plan de colonisation », qui ne doit pas correspondre à un simple « cadastrage du pays » mais permettre de « prendre les dispositions utiles à la surveillance de l'immigration des travailleurs indispensables pour la mise en valeur des terres concédées ». Dès lors, les travailleurs présents ou « immigrés » sont ordonnés selon leur « valeur

de rendement », ce qui produit une segmentation en trois principaux groupes, elle-même gouvernée par les caractéristiques économiques, physiques et morales attribuées aux « indigènes »<sup>66</sup>. Aux « mois primitifs », situés en bas de l'échelle productive, s'opposent ainsi les « Tonkinois », disponibles en grands nombres et perçus comme appliqués mais dont la reproduction de la force de travail implique des coûts importants, tant économiques et sanitaires que d'encadrement politique. Enfin, les « Annamites de Cochinchine » sont, quoique peu nombreux, perçus comme dociles et les plus à mêmes d'être associés aux intérêts industriels français, comme surveillants assignés au contrôle des « engagés », ou sur des fonctions d'appui à la direction. Loin d'être inventées de toutes pièces par les planteurs ou leurs actionnaires, l'usage de ces taxonomies révèle plutôt la circulation de schèmes entre l'administration militaire, les mondes scientifiques et ces acteurs privés, ainsi qu'entre colonie et métropole (Cooper et Stoller 1997).

Cette « prolétarianisation » (Brocheux 1975) racialement différenciée est porteuse d'effets complexes pour les populations coloniales, qu'il s'agisse des travailleurs du caoutchouc ou d'autres groupes affectés par ces processus. Avant tout, les modalités d'intégration à l'appareil productif influencent les différents répertoires de protestation : pour les « engagés », les mobilisations visent surtout à obtenir de meilleures conditions de travail, tant localement que lors de leur retour au Tonkin (à la suite d'une désertion ou d'un non-renouvellement de contrat, Trần 2013, 50-54), alimentant ainsi la propagande anti-coloniale menée depuis Hanoï vers ces zones rurales. À l'inverse, les revendications des travailleurs « mois » journaliers portent davantage sur la terre et l'impôt, contestant non pas le régime de travail mais la colonisation en tant que système de dépossession (Morère 2011 ; Aso 2018, 55). Ensuite, si Brocheux (1975, 83) voit dans les circulations de travailleurs un « facteur d'intégration nationale », les nombreux conflits entre groupes politiques – des « engagés » avec les « Mois » miliciens, ou avec les surveillants « cochinchinois » – indiquent que

65 CCM, note du 21 juin 1929 ; Rapport mensuel de Colenbrander, février 1930, 3. BNP, 21CABET96.

66 Commission des concessions coloniales et du domaine, séance du 21 avril 1928, 8bis. ANOM, 4AFFECC011.

les rapports noués au sein des plantations ont également pu accentuer les oppositions au sein même des communautés kinh, du nord et du sud, mais également avec les populations « montagnardes », ou encore entre Viêts, Laos et Khmers. Ces tensions continueront de s'intensifier à partir de 1939, et de surcroît durant la Guerre d'Indochine – les plantations devenant des lieux stratégiques tant pour le Viêt Minh que pour les planteurs et le gouvernement du Sud.

## BIBLIOGRAPHIE

- About, Ilsen.** 2011. « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 ». *Criminocorpus* [en ligne]. <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.417>.
- Anderson, Warwick.** 2006. *Colonial Pathologies : American Tropical Medicine, Race, and Hygiene in the Philippines*. Durham : Duke University Press.
- Aso, Michitake.** 2018. *Rubber and the Making of Vietnam : An Ecological History, 1897-1975*. Chapel Hill : University of North Carolina Press.
- Bahadur, Gaiutra.** 2013. *Coolie Woman : The Odyssey of Indenture*. Chicago : University of Chicago Press.
- Balibar, Etienne, et Immanuel Wallerstein.** 2007 [1988]. *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. Paris : La Découverte.
- Behal, Rana P., et Marcel van der Linden,** dir. 2006. *Coolies, Capital and Colonialism: Studies in Indian Labour History*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bhattacharyya, Tania.** 2023. « Steam and Stokehold : Steamship Labour, Colonial Racecraft and Bombay's Sidi Jamāt ». *Historical Materialism* 31 (2) : 161-196.
- Binh, Trần Tử.** 2014. *The Red Earth : A Vietnamese Memoir of Life on a Colonial Rubber Plantation*. Athens : Ohio University Press.
- Bonneuil, Christian.** 1997. *Mettre en ordre et discipliner les Tropiques : Les sciences du végétal dans l'Empire Français, 1870-1940*. Thèse de doctorat, Université Paris 7.
- Boucheret, Marianne.** 2001. « Le pouvoir colonial et la question de la main-d'œuvre en Indochine dans les années vingt ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 85 : 29-55.
- \_\_\_\_\_. 2008. *Les plantations d'hévéas en Indochine (1897-1954)*. Thèse de doctorat, Université Paris 1.
- Bourgeois, Philippe.** 1989. *Ethnicity at Work : Divided Labor on a Central American Plantation*. Baltimore : Johns Hopkins University Press.
- Breman, Jan.** 2023. « Coolie Labour and Colonial Capitalism in Asia ». *Journal of Agrarian Change* 23 (2) : 233-246.
- Brocheux, Pierre.** 1975. « Le prolétariat des plantations d'hévéas au Vietnam méridional : aspects sociaux et politiques (1927-1937) ». *Le Mouvement Social* : 55-86.
- Brocheux, Pierre, et Daniel Hémerly.** 2001. *Indochine, la Colonisation Ambiguë*. Paris : La Découverte.
- Brun, Solène, et Claire Cosquer.** 2022. *Sociologie de la race*. Paris : Armand Colin.
- Buu-Sao, Doris, et Clémence Léobal.** 2020. « Racialisation et action publique : les intermédiaires entre appropriation et contestation des catégories ethniques et raciales ». *Politix* 3 : 7-27.
- Chollet, Raoul.** 1981. *Planteurs en Indochine Française*. Paris : La Pensée Universelle.
- Cleary, Mark.** 2003. « Land Codes and the State in French Cochinchina c. 1900-1940 ». *Journal of Historical Geography* 29 (3) : 356-375.



- Cogneau, Denis.** 2023. *Un empire bon marché. Histoire et économie politique de la colonisation française, XIXe-XXIe Siècle.* Paris : Seuil.
- Cogneau, Denis, Yannick Dupraz, et Sandrine Mésplé-Somps.** 2021. « Fiscal Capacity and Dualism in Colonial States : The French Empire 1830–1962 ». *The Journal of Economic History* 81 (2) : 441–480.
- Cooper, Frederick, et Ann Laura Stoler,** dir. 1997. *Tensions of Empire : Colonial Cultures in a Bourgeois World.* Los Angeles : University of California Press.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine.** 2013 [2001]. *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (Tome 1).* Paris : Editions de l'EHESS.
- Daughton, J.P.** 2023. *In the Forest of No Joy : The Congo-Ocean Railroad and the Tragedy of French Colonialism.* New York : W.W. Norton & Company.
- Davis, Muriam Haleh.** 2022. *Markets of Civilization: Islam and Racial Capitalism in Algeria.* Durham : Duke University Press.
- De Vito, Christian G., Juliane Schiel, et Matthias van Rossum.** 2020. « From Bondage to Precariousness? New Perspectives on Labor and Social History ». *Journal of Social History* 54 (2) : 644–662.
- Frader, Laura L.** 2006. « Depuis les muscles jusqu'aux nerfs : le genre, la race et le corps au travail en France, 1919–1939 ». *Travailler* 2 : 111–144.
- François, Pierre, et Claire Lemercier.** 2021. *Sociologie historique du capitalisme.* Paris: La Découverte.
- Go, Julian.** 2021. « Three Tensions in the Theory of Racial Capitalism ». *Sociological Theory* 39 (1) : 38–47.
- Goscha, Christopher.** 2012. *Going Indochinese : Contesting Concepts of Space and Place in French Indochina.* Chicago : University of Chicago Press.
- Hirschman, Charles.** 1986. « The Making of Race in Colonial Malaya : Political Economy and Racial Ideology ». *Sociological Forum* 1 (2) : 330–361.
- Hirschman, Daniel, et Laura Garbes.** 2021. « Toward an Economic Sociology of Race ». *Socio-Economic Review* 19 (3) : 1171–1199.
- Huê, Lý Binh.** 1931. *Le régime des concessions domaniales en Indochine.* Paris : Les Éditions Domat-Montchrestien.
- Huillery, Elise.** 2014. « The Black Man's Burden : The Cost of Colonization of French West Africa ». *The Journal of Economic History* 74 (1) : 1–38.
- Ince, Onur Ulas.** 2022. « Deprovincializing Racial Capitalism : John Crawford and Settler Colonialism in India ». *American Political Science Review* 116 (1) : 144–160.
- \_\_\_\_\_. 2023. « From 'Chinese Colonist' to 'Yellow Peril' : Capitalist Racialization in the British Empire ». *American Political Science Review*: 1–15. [en ligne] <https://doi.org/10.1017/S0003055423001260>.
- Jung, Moon-Ho.** 2008. *Coolies and Cane: Race, Labor, and Sugar in the Age of Emancipation.* Baltimore : Johns Hopkins University Press.
- Leroy, Justin, et Destin Jenkins,** dir. 2021. *Histories of Racial Capitalism.* New York : Columbia University Press.
- Kalikiti, Webby S.** 2000. *Plantation Labour : Rubber Planters and the Colonial State in French Indochina, 1890–1939.* Thèse de doctorat, University of London.
- Kelley, Robin D.G.** 2023. « Racial Capitalism : An Unfinished History ». *Ethnic and Racial Studies* 46 (16) : 3562–3568.
- Linhart, Robert.** 1976. *Lénine, les paysans, Taylor.* Paris : Le Seuil.

- Lorcin, Patricia M.E.** 1995. *Imperial Identities : Stereotyping, Prejudice and Race in Colonial Algeria*. Londres : I. B. Tauris.
- Marseille, Jacques.** 1984. *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*. Paris : Albin Michel.
- McHale, Shawn.** 2021. *The First Vietnam War: Violence, Sovereignty, and the Fracture of the South, 1945-1956*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Morère, Claude.** 2011. *Le dialogue interrompu. Journal d'Auguste Morère, chef de poste au milieu des rebelles Stieng (Indochine, 1921-1933)*. Paris : Connaissances et Savoirs.
- Morlat, Patrice.** 2016. *Indochine années vingt. L'âge d'or de l'affairisme colonial (1918-1928)*. Paris : Les Indes Savantes.
- Murray, Martin J.** 1992. « "White Gold" or "White Blood" ? : The Rubber Plantations of Colonial Indochina, 1910-1940 ». *The Journal of Peasant Studies* 19 (3) : 41-67.
- Nguyen, Thuy Linh.** 2020. « Dynamite, Opium, and a Transnational Shadow Economy at Tonkinese Coal Mines ». *Modern Asian Studies* 54 (6) : 1876-1904.
- Northrup, David.** 2000. « Indentured Indians in the French Atlantic ». *Revue française d'histoire d'Outre-mer* 87 (326-327) : 245-271.
- Panthou, Eric.** 2013. *Les plantations Michelin au Viêt Nam*. Vertaizon : La Galipote.
- Peiretti-Courtis, Delphine.** 2021. *Corps noirs et médecins blancs. La fabrique du préjugé racial, XIXe-XXe Siècles*. Paris : La découverte.
- Perdoncin, Anton.** 2021. « Tous au charbon ? Inégalités de carrières et mobilités ouvrières dans la récession (Nord-Pas-de-Calais, 1945-1990) ». *Genèses* 122 (1) : 9-33.
- Pitti, Laure.** 2006. « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire ». *Hommes & Migrations* 1263 (1) : 47-57.
- Rajaonah, Faranirina V., et Samuel F. Sanchez.** 2016. « De l'engagement au salariat dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. La colonie de plantation de Nosy Be, Madagascar (1840-1960) ». Dans *Le travail colonial. Engagés et autres travailleurs migrants dans les empires 1850-1950*. Sous la direction d'Éric Guerassimoff et Issiaka Mandé, 245-282. Paris : Riveneuve.
- Robinson, Cedric J.** 2021 [1983]. *Black Marxism : The Making of the Black Radical Tradition*. Chapel Hill : The University of North Carolina Press.
- Rosenthal, Caitlin.** 2019. *Accounting for Slavery : Masters and Management*. Cambridge : Harvard University Press.
- Saada, Emmanuelle.** 2007. *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire Français entre sujétion et citoyenneté*. Paris : La Découverte.
- Sabbagh, Daniel.** 2022. « De la race en sciences sociales (France, XXIème siècle) : éléments pour une synthèse comparative ». *Politix* 140 (4) : 127-189.
- Sasges, Gerard.** 2015. « Scaling the Commanding Heights : The Colonial Conglomerates and the Changing Political Economy of French Indochina ». *Modern Asian Studies* 45 (5) : 1485-1525.
- Siegmann, Karin A., et Sreerekha Sathi.** 2022. « Unfreedoms in South India's Tea Value Chain : Reproduction and Resistance ». *Globalizations* 19 (6) : 971-988.
- Slocomb, Margaret.** 2007. *Colons and Coolies : The Development of Cambodia's Rubber Plantations*. Bangkok : White Lotus Press.
- Soubrier, Stéphanie.** 2023. *Races guerrières. Enquête sur une catégorie impériale, 1850-1918*. Paris : CNRS Editions.
- Stanziani, Alessandro.** 2020. *Les métamorphoses du travail contraint. Une histoire globale (XVIIIe-XIXe Siècle)*. Paris : Presses de Sciences Po.

**Stovall, Tyler.** 1993. « Colour-blind France? Colonial Workers during the First World War ». *Race & Class* 35 (2) : 35-55.

**Tiquet, Romain.** 2019. *Travail forcé et mobilisation de la main-d'œuvre au Sénégal. Années 1920-1960*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

**Trần, Angie Ngọc.** 2013. *Ties that Bind : Cultural Identity, Class, and Law in Vietnam's Labor Resistance*. Ithaca : Cornell University Press.

**Verney, Sébastien.** 2009. « Le nécessaire compromis colonial : le cas de la plantation Michelin de Dầu Tiếng (Cochinchine) de 1932 à 1937 ». Dans *Les administrations coloniales, XIXème-XXème Siècles. Esquisse d'une histoire comparée*. Sous la direction de Samia El Mechat, 163-173. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

**Wacquant, Loïc.** 2023. « Repenser la race au 21e siècle ». *La Pensée* 414 (2) : 123-144.

**White, Owen, et Elizabeth Heath.** 2017. « Introduction : The French Empire and the History of Economic Life ». *French Politics, Culture & Society* 35 (2) : 76-88.

**Woker, Madeline.** 2022. « The Cost of Thrift : The Politics of "Financial Autonomy" in the French Colonial Empire, 1900-14 ». Dans *Imperial Inequalities : The Politics of Economic Governance across European Empires*. Sous la direction de Gurinder K. Bhambra et Julia McClure, 37-56. Manchester : Manchester University Press.

**Yates, Alexia, et Erika Vause.** 2020. « Beyond the Dual Revolution : Revisiting Capitalism in Modern France ». *French History* 34 (3) : 281-293.